

COMMUNE DE MONTREUX
Procès-Verbal
Séance du 15 décembre 2021

Président:	M. Vincent	HALDI
Secrétaire:	Mme Céline	MORIER
Scrutateurs:	M. Catherine	MOREL
	M. Kelvin	KAPPELER
Huissier:	M. Jean-Michel	TALON
Huissier suppléant:	M. François	BAEHNI

Les membres du Conseil ont été régulièrement convoqués le mercredi 15 décembre 2021 à 18 h. 00, à l'Aula du collège de Montreux-Est, Rue de la Gare 33, à Montreux

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 10 novembre 2021

2. Communications du bureau :

- 2.1 relative au déroulement de la séance du 15 décembre 2021 ;
- 2.2 sur la composition de la commission chargée de l'examen de la motion de M. Romain Pilloud : « Mieux protéger le personnel de la vente et nos petits commerces locaux – pour une révision partielle du règlement communal sur les jours et heures d'ouverture et de fermeture des magasins ». (Date de la commission : mardi 11 janvier 2022, à 19 h. 00, à la salle VIP du Centre Omnisports du Pierrier, à Clarens) ;
- 2.3 sur la composition de la commission chargée de l'examen du postulat de M. Nicolas Büchler : « Pour un affichage politique identique sur l'ensemble du territoire communal ». (Date de la commission : mardi 11 janvier 2022, à 19 h. 00, à la Maison de quartier, av. de Jaman 8, à Clarens).

3. Prestation de serment d'une conseillère ou d'un conseiller en remplacement :

- 3.1 de M. Yves Aubry (ML), démissionnaire.

4. Correspondance

5. Communications de la Municipalité :

- 5.1. relative au fonds de soutien et de relance en faveur des institutions et des événements montreusiens suite à la pandémie de COVID-19.

6. Rapports des commissions

- 6.1 sur le préavis No 25/2021 relatif à l'octroi d'une autorisation générale de statuer sur les aliénations et acquisitions d'immeubles jusqu'à concurrence de CHF 300'000.- par cas, à accorder à la Municipalité pour la législature 2021-2026. (Rapp. Mme Laurence Sierro) ;
- 6.2 sur le préavis No 26/2021 relatif à l'octroi d'une autorisation générale en matière de successions, à accorder à la Municipalité pour la législature 2021-2026. (Rapp. Mme Laurence Sierro) ;

- 6.3 sur le préavis No 27/2021 relatif à la demande d'un crédit d'investissement du patrimoine administratif de CHF 280'000.- au maximum, pour le financement d'une étude de projet, en vue de la transformation et réhabilitation des bâtiments du cimetière et de la villa sis avenue Rambert 27 à Clarens. (Rapp. M. Matthieu Burkhart) ;
- 6.4 sur le préavis No 28/2021 relatif au budget 2022 de la Communauté Intercommunale d'Équipements du Haut-Léman (CIEHL). (Rapp. M. Yanick Hess) ;
- 6.5 sur le préavis No 29/2021 relatif au budget communal ordinaire pour 2022. (Rapp. Mme Laurence Sierro) ;
- 6.6 sur le préavis No 30/2021 relatif à la fixation des plafonds d'endettement et de cautionnement pour la législature 2021-2026. (Rapp. Mme Laurence Sierro) ;
- 6.7 sur le préavis No 31/2021 relatif à l'octroi d'un crédit d'investissement de CHF 245'000.- au maximum pour le renouvellement de 4 véhicules et l'acquisition d'un tricycle électrique avec remorque de collecte pour le service des espaces publics et le service des domaines et bâtiments, sport. (Rapp. M. Quentin Talon) ;
- 6.8 sur le préavis No 32/2021 relatif au budget 2022 du Fonds culturel Riviera. (Rapp. M. Pierre-André Spahn).

7. Préavis de la Municipalité

- 7.1 No 33/2021 relatif à la demande d'un crédit d'investissement du patrimoine administratif de CHF 23'300'000.- TTC au maximum, pour le financement de la démolition du bâtiment administratif communal sis rue de la Gare 30 à Montreux et de la réalisation d'une extension du collège de Montreux-Est, comprenant des salles pour l'enseignement, un APEMS et un restaurant scolaire. (Date de la commission : mardi 21 décembre 2021, à 19 h. 30, à la salle VIP du Centre Omnisports du Pierrier, à Clarens) ;
- 7.2 No 34/2021 relatif à l'adoption des zones réservées. (Date des séances de commission : mercredi 12 et jeudi 13 janvier 2022, à 19 h. 00, à la salle VIP du Centre Omnisports du Pierrier, à Clarens).

8. Rapport-préavis de la Municipalité

- 8.1 No 35/2021 relatif à un investissement de CHF 299'407.- pour la mise en conformité et la réalisation de la place de jeux jouxtant l'hôtel Victoria à Glion, la place de jeux au Marais d'Avan aux Avants, et la place de jeux du haut de Caux, à un crédit d'étude d'avant-projet de CHF 10'000.- pour le réaménagement de la place de jeux du parc du Basset de Clarens, et à la réponse au postulat de Monsieur Olivier Müller : « Places de jeux : état des lieux et perspectives à court et moyen termes ». (Date de la commission : lundi 10 janvier 2022, à 19 h. 00, à la salle VIP du Centre Omnisports du Pierrier, à Clarens).

9. Développement des motions et des postulats

- 9.1 Motion de M. Tal Luder « Pour une refonte du règlement sur les prestations de départ et de complément de rente des membres de la Municipalité ».
- 9.2 *Motion de Mme Jessica Ruedin intitulée : « Des plans de mobilité pour les grandes manifestations montreusiennes »*

10. Développement des interpellations et réponses de la Municipalité

- 10.1 *Interpellation de M. José Jorge intitulée : « Trafic sur l'Avenue des Alpes durant les week-ends de Marché de Noël »*

11. Autres objets s'il y a lieu

Monsieur le Président Vincent Haldi déclare qu'il est 18h00 et prie l'assemblée de bien vouloir prendre place.

M. le Président

Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers,

Je suis heureux de vous retrouver pour cette dernière séance de l'année civile 2021, une nouvelle fois dans cette salle historique, que les récentes mesures sanitaires nous ont permis, in extremis, de retrouver.

Je salue nos conseillers municipaux, Madame Fanny Grec, Secrétaire municipale ad interim, Madame Céline Morier, secrétaire de notre Conseil, les membres du Bureau, notre huissier M. Jean-Michel Talon et l'huissier suppléant M. François Baehni.

Je salue également les représentants des médias et le public présent ce soir.

Vous avez été convoqués dans les délais et selon les formes prescrites par l'article 89 de notre Règlement.

La feuille de présence étant à nouveau supprimée pour cette séance, je vais procéder à l'appel nominatif pour établir la liste des conseillers présents.

Avec 83 conseillers présents (sur 100), l'appel nominal laisse apparaître que le quorum est atteint, en conséquence l'assemblée peut valablement délibérer.

Présences

83 conseillères et conseillers sont présents.

Ont fait excuser leur absence : Mmes Geneviève Brunner, Lynn Dardenne Perrin, Ania Hofer, Mélanie Nicollier, Anne Saito, Johanne Vetter

MM. Olivier Blanc, François Cardinaux, Yves Depallens, Bruno Femia, Emmanuel Gétaz, Mario Gori, Christophe Lombardo, Pascal Rossier, Bernard Tschopp

Absents : M. Sabri Ceylan

Le quorum est atteint, nous pouvons valablement délibérer.

Je vous invite à faire preuve de respect dans vos interventions et vous remercie par avance de votre concision au vu de l'ordre du jour chargé de cette séance.

Merci également de respecter les mesures de sécurité qui vous ont été transmises par le biais de la communication jointe à l'enveloppe. Je vous recommande d'éviter autant que possible, tout déplacement en cours de séance. D'autres instructions vous seront communiquées au point 2.1 de l'ordre du jour.

Des consignes concernant la sortie de la salle vous seront détaillées en fin de séance.

Avant d'attaquer l'ordre du jour, je tiens à vous faire part à regret, comme je l'ai déjà fait aux présidents et chefs de groupe que, suite aux nouvelles restrictions sanitaires j'ai dû renoncer à maintenir la traditionnelle agape de décembre.

En effet la tenue de réunions dînatoire est soumise au Pass-COVID et à l'approbation de l'ASR, contrairement aux séances du Conseil qui dépendent uniquement de la préfecture.

Celle-ci aurait pu avoir lieu uniquement si tous les convives, avait bénéficié chacun d'une place assise.

Cette option selon les collaborateurs communaux, ne pouvant se réaliser dans la salle adjacente au collège, prévue à cet effet.

Le délai, afin de trouver une salle alternative pour la tenue d'une agape répondant à toutes les nouvelles mesures sanitaires était hélas trop court.

Vous recevrez tous, à la fin de ce Conseil, un généreux petit sac contenant quelques victuailles.

J'espérais vraiment qu'après près de deux ans de restrictions en tout genre, nous aurions pu nous retrouver au sein de cette agape, j'ai l'espoir que l'année 2022 sera moins généreuse en restrictions sanitaires.

Je souhaite vous faire part également, d'un appel à tous les conseillers qui seraient intéressés à participer plus activement aux dépouillements des futures votations et élections, en particulier celles des cantonales de mars prochain, à rejoindre éventuellement le GLOBE, qui est la structure qui épaulé le bureau du Conseil dans la gestion de ceux-ci.

Cet appel s'adresse en particulier aux anciens présidents du Conseil qui bénéficient d'expérience en la matière, ceci afin que les différentes forces politiques de ce Conseil soient à nouveau mieux représentées au sein du GLOBE.

Une demande formelle, en ce sens, sera transmise aux présidents de partis et aux chefs de groupes.

Comme certains d'entre vous ont pu le constater, une erreur est survenue lors de l'impression de certains exemplaires des rapports-préavis 25/2021 et 26/2021, les conclusions de ceux-ci ont été inversées dans certaines enveloppes.

Afin que chacun d'entre vous puisse prendre connaissance des bons documents avant d'en voter les conclusions, des exemplaires corrects vous ont été distribués ce soir.

Je dois vous faire part également de la réception d'un mail, émanant de la préfecture, faisant état du fait que la pratique de certaines communes, dont celle de Montreux, à savoir de faire systématiquement figurer un point dédié au dépôt des droits de propositions (motions, postulats et interpellations) à l'ordre du jour des séances du Conseil, afin d'éviter de devoir modifier l'ordre du jour avant l'ouverture la séance, ladite pratique n'est pas soutenue par le secteur juridique de la DGAIC(Direction générale des affaires Institutionnelles et des communes).

Le règlement du Conseil, laissant un flou quant à l'interprétation du dépôt des droits de propositions, le bureau du conseil a demandé un avis juridique sur ce point, il en ressort de celui-ci que :

Faute d'inscription d'un droit de proposition à l'ordre du jour, le vote sur sa prise en considération immédiate ou son renvoi en commission (qui interviendra généralement lors de la même séance, v. art. 102 al. 2 RCC) sera affecté d'un vice de forme et ne sera pas valable. En effet, aucun vote, sur quelque objet que ce soit (hormis en cas de motion d'ordre), ne peut avoir lieu sur un objet non porté à l'ordre du jour (v. art. 13 al. 4 LC et 35 al. 3 RCC).

J'ai pris la décision, en accord avec le bureau du Conseil et le Préfet lui-même de modifier, à l'avenir, l'ordre du jour des séances du Conseil, avant d'entamer celui-ci, afin d'y faire figurer tous les droits de propositions qui me seront soumis.

Cette manière de faire permet de nous conformer aux recommandations juridiques sans enlever aucun droit de proposition aux conseillers.

À cet effet, nous vous serions reconnaissant à l'avenir, Mme Morier et moi-même de bien vouloir, nous transmettre les titres et le nom des dépositaires des motions, postulats et interpellations, émanant de vos groupes respectifs, en même temps que la désignation de vos commissaires pour les commissions ad hoc.

Je soumetts cette proposition à l'approbation du Conseil :

VOTE acceptation modification du traitement des droits de proposition :

67 OUI

1 NON

6 Abstentions

L'ordre du jour de la séance du 15 décembre 2021 est modifié par les points suivants :

9.2 *Motion de Mme Jessica Ruedin intitulée : « Des plans de mobilité pour les grandes manifestations montreusiennes »*

10.1 *Interpellation de M. José Jorge intitulée : « Trafic sur l'Avenue des Alpes durant les week-ends de Marché de Noël »*

Sur la proposition de notre collègue M. Domenico Silleri, je vous invite à rendre hommage à M. Michel Ferla, décédé le 9 décembre dernier, qui fut un personnage clé de l'histoire du Festival de Jazz, du tourisme de Montreux et de la Riviera Vaudoise.

Ainsi que de son Excellence Ardeshir Zahedi qui nous a quitté le 18 novembre, qui termina sa brillante carrière diplomatique en qualité d'ambassadeur de Montreux.

Je prie l'assemblée de se lever et d'observer une minute de silence en leur mémoire, merci.

Minute de silence.

Je vous remercie.

Je déclare ouverte la séance du Conseil Communal du 15 décembre 2021.

1. APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 10 NOVEMBRE 2021

M. le Président

En préambule, merci à tous les conseillers qui ont transmis le texte de leur intervention du mois de novembre à Madame Morier, ce qui facilite grandement son travail.

Concernant le procès-verbal du 10 novembre 2021, y a-t-il des demandes de modifications ?

Le procès-verbal est accepté par 77 OUI moins 1 abstention.

Mes remerciements à Mme Céline Morier pour la rédaction du procès-verbal.

2. COMMUNICATIONS DU BUREAU :

2.1. relative au déroulement de la séance du 15 décembre 2021 ;

M. le Président

Deux documents détaillant les mesures de protection à prendre, dans le cadre de cette séance, ont été envoyés à tous les conseillers avec l'enveloppe du conseil.

J'attire à nouveau votre attention sur les points suivants :

- Merci de conserver votre masque de protection pendant toute la séance ; ceci même lors de vos prises de parole, qui se feront à l'aide du micro depuis votre place ;
- Les présidents-rapporteurs liront les conclusions de leur rapport à la tribune à ma droite, en conservant leur masque.
- Les motionnaires, postulants et interpellateurs développeront leur intervention depuis leur places respectives à l'aide du micro ;
- A l'issue de la séance, je vous prie de rester assis jusqu'à ce que je vous communique la procédure à suivre pour sortir de la salle.

Merci d'avance du respect de ces mesures.

2.2. sur la composition de la commission chargée de l'examen de la motion de M. Romain Pilloud : « Mieux protéger le personnel de la vente et nos petits commerces locaux – pour une révision partielle du règlement communal sur les jours et heures d'ouverture et de fermeture des magasins ».
(Date de la commission : mardi 11 janvier 2022, à 19 h. 00, à la salle VIP du Centre Omnisports du Pierrier, à Clarens) ;

Président (PLR) : M. Yanick Hess

Membres : Mmes Soraia Dias, Anna Krenger, Christine, Menzi Laetitia Sivis,
Béatrice Tisserand
MM. Yvan Aubord, Léonard Dolivo, Laurent Gilliard, Romain Pilloud

M. le Président ouvre la discussion. La parole n'est pas demandée, la discussion est close.

2.3. sur la composition de la commission chargée de l'examen du postulat de M. Nicolas Büchler : « Pour un affichage politique identique sur l'ensemble du territoire communal ».

(Date de la commission : mardi 11 janvier 2022, à 19 h. 00, à la Maison de quartier, av. de Jaman 8, à Clarens).

Président (Verts) : M. Lionel Moyard

Membres : MM. Nicolas Büchler, Matthieu Burkhart, Dominik Hunziker, Antony Huys, Kelvin Kappeler, Philippe Morier-Genoud, Silvano Pozzi, Samuel Roch, Quentin Talon

M. le Président ouvre la discussion. La parole n'est pas demandée, la discussion est close.

3. PRESTATION DE SERMENT D'UNE CONSEILLÈRE OU D'UN CONSEILLER EN REMPLACEMENT :

3.1 de M. Yves Aubry (ML), démissionnaire.

M. le Président

Le courrier de démission de M. Aubry vous a été lu lors de la séance du 10 novembre 2021.

Les membres du bureau ont tenu séance ce jour à 17h30 et ont vérifié l'éligibilité de Monsieur Ivon Welte, en remplacement de M. Yves Aubry (ML), démissionnaire

Nous allons procéder à l'assermentation d'un nouveau conseiller selon l'article 6 de notre règlement :

Je prie M. Welte de venir devant le pupitre et j'invite l'assemblée et le public à se lever. Je vais vous lire le serment qui figure à l'article 6 de notre règlement et, à l'appel de votre nom, je vous invite à lever la main droite et à dire : JE LE PROMETS !

Lecture de l'article 6.

Monsieur Ivon Welte est assermenté devant l'assemblée selon le cérémonial habituel.

Applaudissements de l'assemblée.

M. le Président

Nous vous félicitons pour votre élection.

Je vous prie de récupérer votre diplôme de conseiller ainsi qu'un exemplaire du règlement auprès de notre huissier, puis de rejoindre l'assemblée à la place qui vous a été attribuée.

4. CORRESPONDANCE

M. le Président

J'ai 2 courriers à vous communiquer :

1. Le premier est un courrier, daté du 13 décembre 2021 de l'association pour la sauvegarde du secteur « A VERNEX » : *Lecture annexe 1*

2. Le second courrier est de M. Michel Aubry, Gouverneur des Planches :
Lecture annexe 2

Tous ces courriers seront, comme d'habitude, joints au PV.

5. COMMUNICATION DE LA MUNICIPALITÉ

- 5.1 relative au fonds de soutien et de relance en faveur des institutions et des événements montreusiens suite à la pandémie de COVID-19.

M. le Président

Vous avez reçu, avec l'enveloppe une communication municipale :
relative au fonds de soutien et de relance en faveur des institutions et des événements montreusiens suite à la pandémie de COVID-19.

La Municipalité a-t-elle des informations complémentaires quant à cette communication ou d'autres communications à faire ?

Il n'y a pas d'autres communications municipales.

6. RAPPORTS DES COMMISSIONS

- 6.1 sur le préavis No 25/2021 relatif à l'octroi d'une autorisation générale de statuer sur les aliénations et acquisitions d'immeubles jusqu'à concurrence de CHF 300'000.- par cas, à accorder à la Municipalité pour la législature 2021-2026. (Rapp. Mme Laurence Sierro) ;**

M. le Président ouvre la discussion. La parole n'est pas demandée, la discussion est close.

Mme Laurence Sierro (PLR)

En conclusion, c'est à l'unanimité de ses membres que la CoFin vous recommande, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir prendre les résolutions suivantes :

LE CONSEIL COMMUNAL DE MONTREUX

- vu le préavis No 25/2021 de la Municipalité du 17 septembre 2021 au Conseil communal relatif à l'octroi d'une autorisation générale de statuer sur les aliénations et acquisitions d'immeubles jusqu'à concurrence de CHF 300'000.- par cas, à accorder à la Municipalité pour la législature 2021-2026,
- vu le rapport de la commission chargée d'examiner cette affaire,

DECIDE

1. d'autoriser la Municipalité, pour la durée de la législature 2021-2026, à statuer sur les aliénations et acquisitions d'immeubles jusqu'à concurrence de CHF 300'000.- par cas.

Le Conseil communal de Montreux accepte ces conclusions par 80 OUI

6.2 sur le préavis No 26/2021 relatif à l'octroi d'une autorisation générale en matière de successions, à accorder à la Municipalité pour la législature 2021-2026. (Rapp. Mme Laurence Sierro) ;

M. le Président ouvre la discussion sur le rapport et l'amendement. La parole n'est pas demandée, la discussion est close.

Amendement de M. Zulauf

De porter la valeur des successions sous bénéfice d'inventaire de CHF 1'000'000.- à CHF 2'000'000.- par cas.

VOTE l'amendement de M. Zulauf est accepté par 80 OUI

Mme Laurence Sierro (PLR)

En conclusion, c'est à l'unanimité de ses membres que la CoFin vous recommande, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir prendre les résolutions amendées suivantes :

LE CONSEIL COMMUNAL DE MONTREUX

vu le préavis 26/2021 de la Municipalité du 17 septembre 2021 au Conseil communal relatif à l'octroi d'une autorisation générale en matière de successions, à accorder à la Municipalité pour la législature 2021-2026.

vu le rapport de la commission chargée d'examiner cette affaire,

DECIDE

1. d'autoriser la Municipalité à accepter les successions sous bénéfice d'inventaire dont la valeur n'excède pas **CHF 2'000'000.-** par cas, pour la période s'étendant du 1er juillet 2021 au 31 décembre 2026

Le Conseil communal de Montreux accepte cette conclusion amendée par 80 OUI.

6.3 sur le préavis 27/21 relatif à la demande d'un crédit d'investissement du patrimoine administratif de CHF 280'000.- au maximum, pour le financement d'une étude de projet, en vue de la transformation et réhabilitation des bâtiments du cimetière et de la villa sis avenue Rambert 27 à Clarens. (Rapp. M. Matthieu Burkhardt) ;

M. le Président ouvre la discussion.

M. Caleb Walther, Municipal

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, chères et chers collègues,
La Municipalité a pris connaissance du rapport de la commission, elle constate que le préavis a été jugé lacunaire sur divers points et que globalement, la réorganisation et l'aménagement des locaux proposés ne rencontraient pas un soutien assez clair de la part des groupes politiques pour espérer pouvoir avancer sereinement sur ce dossier. Quand bien même la Municipalité estime avoir présenté un projet cohérent, sa priorité est et doit être de trouver des réponses adéquates pour mettre à disposition de son personnel du cimetière des locaux adaptés. En conséquence la Municipalité a décidé

de retirer ce préavis pour reprendre les réflexions sur la meilleure manière d'atteindre cet objectif.

Le préavis 27/21 est retiré par la Municipalité.

6.4 sur le préavis 28/21 relatif au budget 2022 de la Communauté Intercommunale d'Équipements du Haut-Léman (CIEHL). (Rapp. M. Yanick Hess) ;

M. le Président ouvre la discussion.

M. Tal Luder (UDC)

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Pour ma part, je m'étonne que ce montant de 5 francs ne bouge plus depuis des années. Par contre nous avons celui du Fonds Culturel, qui lui est de 47 francs par habitant pour cette année, ce qui fait quasiment 10 fois plus que le montant pour la CIEHL, qui est quand même destinée à des projets intercommunaux. Je ne sais pas d'où vient cette non-volonté de rediscuter cette somme, et vu que M. Hess fait partie de la CIEHL, en tant que commissaire, j'aimerais m'approcher de lui pour comprendre comment fonctionne cet organisme et savoir s'il y aurait un moyen de discuter entre le Fonds Culturel Riviera et la CIEHL, pour par exemple qu'il y ait un glissement de 1 ou 2 francs vers la CIEHL. Vous allez me dire « pourquoi ? », nous avons pu bénéficier de ce fonds, avec un montant de 3,5 millions pour le 2m2c, je peux vous dire que Montreux est mise sur la liste des communes qui n'ont pas intérêt à demander quoique ce soit à la CIEHL pour les années à venir. Par contre, favoriser l'implantation d'équipements d'importance intercommunale permettrait aussi de décharger notre territoire de l'obligation d'avoir certaines salles ou d'autres éléments pour que nous les répartitions sur la Riviera. En ayant un peu plus d'argent dans ce fonds, nous pourrions arriver plus vite à ces 3,5 millions de limite des statuts de la CIEHL.

M. Yanick Hess (PLR)

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Comme indiqué dans le rapport, le montant maximum que peut capitaliser la CIEHL est fixé à 3,5 millions.

Historiquement et actuellement, Montreux en a bénéficié assez souvent, il y a eu, par le passé, la rénovation du télésiège de Jaman, il y a eu une participation de la CIEHL sur les 7,6 millions qui étaient alloués pour la rénovation de la salle, dans sa partie acoustique, du Centre des Congrès et prochainement il y aura la rénovation du 2m2c. Pour la commune de Montreux ce n'est peut-être pas une difficulté d'augmenter ce montant de CHF 5.- à, par exemple CHF 10.-, j'ai déjà fait cette proposition à plusieurs reprises. Il ne faut pas oublier que dans la CIEHL, nous avons les 9 autres communes du district, 8 communes maintenant, qui doivent participer et qui se retrouvent dans une problématique plus ardue que la nôtre.

Je comprends bien la notion d'avoir un lien entre la commission du Fonds Culturel et de la CIEHL, mais elles n'ont pas les mêmes buts.

C'est peut-être de ce côté-là qu'il faudra se tourner, mais le montant forfaitaire de CHF 5.- par habitant ne sera pas changé à terme.

La parole n'est plus demandée, la discussion est close.

M. Yanick Hess (PLR)

En conclusion de ce qui précède, c'est à l'unanimité que la Commission intercommunale de gestion de la CIEHL vous propose, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers :

1. d'adopter le budget 2022 de la Communauté intercommunale d'équipements du Haut-Léman (CIEHL)

Le Conseil communal de Montreux accepte ces conclusions par 80 OUI, moins 1 NON.

6.5 sur le préavis 29/21 relatif au budget communal ordinaire pour 2022. (Rapp. Mme Laurence Sierro) ;

M. le Président

Je vous propose de procéder de la manière suivante : je vais ouvrir la discussion générale sur le rapport de la commission des finances et sur la partie générale du préavis 29/2021 point par point.

J'ouvre la discussion générale sur le rapport de la commission des finances et sur la partie générale du préavis.

M. le Président passe en revue le rapport de la commission des finances page par page.

M. Yanick Hess (PLR)

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs,
Je suis déçu et frustré que notre législatif n'ait pu faire correctement son travail. Lors du dernier Conseil, j'avais demandé que l'on fournisse à la COFIN les garanties que la Municipalité a : « d'autoriser le financement de la taxe forfaitaire au sac par son budget courant. »
Le rapport mentionne que la Municipalité prépare une demande au Canton. Ma question est de savoir si cela a été fait suite à mon intervention d'il y a 5 semaines. Je rappelle que l'enjeu est de 2 millions !

M. Olivier Gfeller, Syndic

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,
Monsieur Hess, je vous confirme que les démarches sont en cours.

M. Yanick Hess (PLR)

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,
J'ai bien entendu la réponse de M. le Syndic, mais formellement, je ne vois pas quand la Municipalité viendra avec une réponse, étant donné qu'il ne s'agit pas d'une interpellation, mais d'une question qui a été posée dans le cadre du préavis, à quel moment apparaîtra cette réponse du Canton ? Est-ce que la Municipalité fera une communication, est-ce qu'elle déposera un préavis, sous quelle forme aborderons-nous cet objet ?

M. Olivier Gfeller, Syndic

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

M. Hess si vous souhaitez que nous vous donnions une réponse dès que nous l'avons, nous le ferons, nous vous contacterons et nous regarderons si vous estimez que nous devons en informer le Conseil.

M. le Président

Nous allons passer en revue la brochure détaillée du budget, chapitre par chapitre, et j'ouvrirai la discussion sur chacun des chapitres du budget ainsi que sur l'amendement proposé par la COFIN, qui sera soumis au vote, de même que les éventuels amendements soumis ce soir, qui doivent être déposés par écrit conformément à l'article 122 al. 5 de notre règlement.

M. le Président ouvre la discussion générale sur le Budget

M. Benoît Ruchet (PLR)

Monsieur le Président, Monsieur le Syndic, Mesdames et Messieurs les municipaux, chères et chers collègues,

Le groupe PLR remercie la COFIN pour l'important travail effectué dans le cadre de l'examen du préavis relatif au budget communal ordinaire 2022 et salue l'excellent rapport de sa Présidente. Nous souhaitons revenir sur un sujet en particulier, mis en exergue dans la synthèse des travaux de la COFIN, qui soulève un certain nombre d'interrogations et d'inquiétudes.

Il apparaît évident, et ce depuis plusieurs années déjà, que l'équilibre financier de notre Commune dépend de la bonne maîtrise de ses dépenses. Or, l'un des éléments clés permettant de répondre à cet objectif est la maîtrise de la masse salariale et respectivement une gestion prévisionnelle efficiente des effectifs. Cet élément d'analyse, capital autant en entreprise que dans toute administration publique, manque vraisemblablement dans notre Commune. En effet, le constat de la COFIN est que ces outils d'analyses n'existent pas aujourd'hui et que pour disposer d'éléments d'analyse probants ce travail doit aujourd'hui être effectué manuellement. Inutile d'insister sur l'aspect chronophage d'une telle tâche et des potentielles erreurs usuelles d'un reporting manuel.

Aussi est-il tout à fait regrettable, en l'absence d'une gestion prévisionnelle des effectifs, de valider la création de nouveaux EPT sans bénéficier au préalable d'une vision globale et objective des besoins en main d'œuvre ou en compétences. Le service des ressources humaines doit pouvoir évaluer la pertinence d'une nouvelle demande d'EPT et déterminer si celle-ci est justifiée et prioritaire, en regard des besoins de l'ensemble des dicastères. Certes, la création de 2.8 EPT budgétée pour 2022 représentant une augmentation de CHF 385'993,00.- n'est pas outrancière, mais cela reste une charge pérenne décidée en l'absence d'une analyse approfondie et nécessaire. Aussi, ce processus de validation surprend.

La politique RH est un élément central de la bonne gestion d'une Commune et cet aspect ne doit pas être négligé. Cette problématique doit être analysée avec attention, de manière globale et centralisée, afin de mener une politique cohérente, équitable et efficace. Il est tout à fait compréhensible que chaque service estime son besoin urgent et prioritaire sur les autres, mais il doit appartenir au service des ressources humaines et respectivement à la Municipalité de challenger ses demandes au travers d'un processus d'analyse impartial et ceci dans l'intérêt communal.

Nous entendons que le problème est connu de la Municipalité et nous réjouissons que la volonté soit d'améliorer la situation. Toutefois, il est aujourd'hui essentiel d'agir urgemment et de donner les moyens au service des ressources humaines de se doter

des outils adéquats pour analyser et gérer l'évolution du personnel communal, dans les meilleurs délais. Ceci permettra à terme de maîtriser la masse salariale et par conséquent une part non négligeable des dépenses budgétaires. Cet outil permettra également de faciliter la gestion du personnel auxiliaire et résoudre ainsi les problèmes relevés sous le point 1.1 du rapport de la COFIN.

Aussi, le groupe PLR à l'intention de déposer un postulat dans ce sens en début d'année 2022.

Mme Jessica Ruedin (Verts)

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les membres de la Municipalité, Chères et chers collègues,

Le groupe des Vert.e.s acceptera le budget qui nous a été présenté et qui s'inscrit clairement dans la lignée des exercices précédents. Nous avons pleinement conscience que 2022 sera à nouveau un exercice financier difficile, compte tenu de la pandémie que nous traversons et qui n'en finit pas.

Toutefois, nous tenons à souligner que nous acceptons ce budget sans enthousiasme et regrettons son manque d'ambition. En effet, le groupe des Vert.e.s s'attend désormais à ce que la Municipalité se donne les moyens de sa politique, et que les éléments suivants soient dûment traités dans le cadre des prochains exercices budgétaires :

- Il est désormais plus que temps que la Commune de Montreux se dote d'une véritable politique de durabilité avec des moyens propres. Prendre des mesures pour répondre à l'urgence climatique devient une véritable priorité, nous ne pouvons plus attendre.
- La mobilité est une également question épineuse, surtout dans les centres-urbains. Difficile de dire le contraire en plein Marché de Noël. La Commune de Montreux est une des rares communes de cette taille à ne pas disposer de ressources dédiées à la mobilité et cette situation doit être redressée rapidement.
- Finalement, la stratégie actuelle en termes d'entretien du patrimoine n'est pas viable. Le retard que nous prenons actuellement en termes d'investissement doit être rattrapé aussi vite que possible, pour que nous ne laissions pas une situation désastreuse aux générations futures.

Ces points sont prioritaires pour nous, et nos représentant.e.s à la commission des finances ne manqueront évidemment pas de le rappeler si nécessaire.

Je vous remercie de votre attention.

M. Nicolas Büchler (SOC)

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Le groupe socialiste remercie les membres de la Commission des finances pour le travail effectué, et pour le rapport qui en découle.

Au niveau global, nous sommes satisfaits des directions prises par la Municipalité pour l'élaboration de ce budget 2022 et l'en félicitons. Nous insistons par ailleurs sur le caractère prudent, raisonnable et raisonné du budget présenté, notamment sur les augmentations de charges salariales.

Nous remercions également Mme la Municipale Sandra Genier, en charge des Ressources humaines, pour les explications fournies, notamment quant aux statuts du personnel.

A cette occasion, nous sommes heureux d'avoir entendu que la Municipalité travaillait à la régularisation de certains postes d'auxiliaires, qui sont reconduits d'année en année, et qui devraient donc bénéficier d'un statut fixe, avec les conditions salariales et sociales liées. Notre commune se doit d'être un employeur exemplaire et nous y veilleront.

En parlant de commune-employeur, nous tenons à nous montrer solidaires des employés communaux, qui ont accepté une augmentation salariale seulement partielle pour l'année prochaine. Soyez donc assurés que notre groupe sera attentif à ce que cette situation revienne à la normale dès le budget 2023.

Au vu des bonnes discussions en COFIN, et de l'acceptation de ce budget à l'unanimité de ces membres, je ne peux que vous encourager à accepter le budget présenté et vous remercie de votre attention.

Mme Christine Menzi (UDC)

Monsieur le Président, Monsieur le Syndic, Mesdames, Messieurs,

Le groupe UDC remercie le travail de la Commission des finances, pour l'examen du préavis relatif au budget communal ordinaire 2022. Nous remercions particulièrement la présidente pour son rapport clair et explicatif.

La participation de chaque membre de la commission des finances, dans le respect de nos partis respectifs, a démontré que nous pouvons travailler ensemble dans le sens de notre démocratie et pour l'intérêt de notre Commune.

Le présent budget étant déficitaire, il va sans dire que nous devons surveiller minutieusement les dépenses de l'argent public, chaque dépense doit être optimisée. D'autre part, il ne faudra pas oublier que le patrimoine de la commune peut également être une source de charges ou de recettes.

Montreux doit rester une Commune attractive pour personnes seules, jeunes ou rentiers, les couples, les familles et également pour les entreprises PME, ces derniers doivent y trouver une fiscalité attrayante, certaines dépenses étant déjà plus onéreuses dans notre canton ! Le groupe UDC n'acceptera aucune augmentation des impôts, ce qui serait la goutte de trop pour beaucoup de citoyens, surtout par les temps qui courent.

C'est à l'unanimité que le groupe UDC votera les conclusions du rapport tel qu'amendé.

Mme Susanne Lauber Fürst (ML)

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Montreux Libre dit oui à ce budget ordinaire pour l'année 2022 et remercie la CoFin et sa présidente pour leur excellent travail.

Nous disons oui avec peu d'enthousiasme, mais avec l'espoir que les finances de notre commune seront moins sombres que prévu, grâce à un retour à une situation plus normale pour nous toutes et tous et par une gestion prudente et intelligente de nos ressources.

Merci également pour le travail de la Municipalité et nous vous suggérons de voter oui.

M. Olivier Gfeller, Syndic

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Je souhaite prendre la parole afin de remercier la CoFin pour les échanges et la qualité du travail fourni, c'est un moment que j'apprécie toujours beaucoup. Avec les regards croisés sur la situation de la commune, lorsque nous examinons le budget ou les comptes, c'est l'occasion d'avoir des échanges où chacun amène, selon sa sensibilité politique propre, des propositions ou un regard nouveau.

Ce qu'il ne faut pas oublier, c'est que c'est un budget qui est fait en temps de crise pandémique et c'est pour cela qu'il est prudent.

Nous nous sommes déjà engagés à répondre à l'attente par rapport à la gestion du personnel et aux outils dont nous devons nous doter. Effectivement, nous avons eu une discussion fouillée à ce sujet, en commission. Nous viendrons avec une proposition et les questions qui concernent l'urgence climatique nous préoccupent

aussi, mais il est vrai que nous sommes dans une situation particulière et pour les moyens supplémentaires, il faudra que nous regardions comment nous les gérons. Je comprends chaque attente, ceux qui veulent que nous fassions attention aux postes pérennes que nous créons pour ne pas se charger plus et d'autres qui voient plutôt des investissements à faire pour répondre à l'urgence climatique. Tout cela nous incitera à chercher des solutions et des compromis, ce budget est déjà un budget de compromis et je vous remercie de l'accueil que vous lui avez fait.

J'espère que nous continuerons dans ce bon état d'esprit, étant entendu que la Municipalité partage ce qui a été exprimé par beaucoup d'entre vous, à savoir que la situation financière de la commune est préoccupante.

La parole n'est plus demandée, la discussion est close.

Passage en revue de la brochure détaillée du budget chapitre par chapitre :

Chapitre 1

Administration générale : pages 23 à 39

La discussion est ouverte. La parole n'est pas demandée. La discussion est close.

Amendement de la COFIN

De porter le montant des charges relatives à la participation aux transports publics du compte 180.3517 de CHF 8'262'416.- à CHF 9'257'009.- ;

M. le Président ouvre la discussion sur l'amendement. La parole n'est pas demandée, la discussion est close.

VOTE amendement de la COFIN

De porter le montant des charges relatives à la participation aux transports publics du compte 180.3517 de CHF 8'262'416.- à CHF 9'257'009.- ;

L'amendement est accepté par 81 OUI, 0 NON et 0 abstention

Chapitre 2

Finances : pages 39 à 44

La discussion est ouverte. La parole n'est pas demandée. La discussion est close.

Amendement COFIN

De porter le montant des recettes liées à la péréquation directe du compte 220.4521 actuellement de CHF 7'387'283.- à CHF 8'133'283.-

M. le Président ouvre la discussion sur l'amendement. La parole n'est pas demandée, passage au vote de l'amendement.

VOTE amendement COFIN

De porter le montant des recettes liées à la péréquation directe du compte 220.4521 actuellement de CHF 7'387'283.- à CHF 8'133'283.-

L'amendement est accepté par 81 OUI, 0 NON et 0 abstention

Chapitre 3

Domaines et bâtiments : pages 45 à 60

La discussion est ouverte. La parole n'est pas demandée. La discussion est close.

Chapitre 4

Travaux : pages 61 à 76

La discussion est ouverte. La parole n'est pas demandée. La discussion est close.

Chapitre 5

Instruction publique et cultes : pages 79 à 84

La discussion est ouverte. La parole n'est pas demandée. La discussion est close.

Chapitre 6

Police : pages 85 et 86

La discussion est ouverte. La parole n'est pas demandée. La discussion est close.

Chapitre 7

Sécurité sociale : pages 87 à 90

La discussion est ouverte. La parole n'est pas demandée. La discussion est close.

Chapitre 8

Services industriels : pages 91 à 92

La discussion est ouverte. La parole n'est pas demandée. La discussion est close.

Mme Laurence Sierro (PLR)

En conclusion, c'est à l'unanimité de ses membres que la CoFin vous recommande, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir prendre les résolutions amendées suivantes :

LE CONSEIL COMMUNAL DE MONTREUX

- vu le préavis No 29/2021 de la Municipalité du 15 octobre 2021 au Conseil communal relatif au budget communal ordinaire pour 2022,
- vu le rapport de la commission chargée d'examiner cette affaire,

DECIDE

1. *de porter le montant des charges relatives à la participation aux transports publics du compte 180.3517 de CHF 8'262'416.- à CHF 9'257'009.- ;*
2. *de porter le montant des recettes liées à la péréquation directe du compte 220.4521 actuellement de CHF 7'387'283.- à CHF 8'133'283.-*
3. d'approuver le budget communal ordinaire pour 2022.

Le Conseil communal de Montreux accepte ces conclusions amendées par 82 OUI.

6.6 sur le préavis 30/21 relatif à la fixation des plafonds d'endettement et de cautionnement pour la législature 2021-2026. (Rapp. Mme Laurence Sierro) ;

M. le Président ouvre la discussion.

M. Romain Pilloud (SOC)

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, chères et chers collègues,

Le groupe socialiste a pris connaissance avec beaucoup d'intérêt du projet de plafond d'endettement municipal. Nous saluons une certaine prudence de la part de la Municipalité, qui peut, vous le conviendrez, contraster avec les montants proposés lors de la discussion similaire de la dernière législature.

Nous avons déposé, lors de la commission traitant du plafond d'endettement, un amendement accepté par la majorité de la commission : celui-ci proposait d'augmenter le plafond d'endettement de 195 à 210 millions.

Comme vous pouvez le constater, le plafond d'endettement initial a été calculé au travers d'une savante formule mathématique par le service des finances. Il permet de répondre au programme d'investissement municipal, ce à quoi on pouvait raisonnablement s'attendre.

Cependant, ce plafond d'endettement de 195 millions ne permet pas de faire face à l'imprévu. Celui-ci peut être de natures différentes : propositions municipales complémentaires, investissements exceptionnels en cas d'éboulement, d'inondation ou d'affaissement de route, ou simplement en cas de nouveaux projets. Cela ne laisse pas non plus de marge aux conseillères et conseillers qui pourraient proposer par voie de postulat des propositions qui nécessiteraient de débloquer des investissements.

L'endettement n'est pas le déficit. Il ne définit pas, à lui seul, l'état financier d'une commune. De plus, investir, c'est aussi rendre notre commune, notre ville et nos villages plus attractifs, c'est porter des projets pour la population. Quand on améliore la qualité de vie sur notre territoire, on lui prête aussi une meilleure attractivité, pour les visiteurs, le tissu associatif ou économique.

Notons au passage que Montreux dispose d'une dette brute par habitant particulièrement basse. Elle est 2 fois et demi plus basse qu'à Vevey, 1 fois et demi plus basse que Blonay.

Enfin, et pour finir, rappelons que le plafond d'endettement n'est pas un objectif à atteindre, mais une marge de manœuvre. Le groupe socialiste vous invite donc à soutenir les conclusions amendées du préavis municipal.

M. Lionel Moyard (Verts)

Monsieur le Syndic, Mesdames, Messieurs les Municipaux, Chers Collègues du Conseil Communal, Cher Public,

Le groupe des Vert-e-s montreu-sien-ne-s soutient le relèvement du plafond d'endettement tel qu'amendé en commission.

Nous avons espoir que cela apportera une marge de manœuvre raisonnable, de 15 millions en plus, à notre commune, afin de lui permettre de développer les projets en lien avec les défis qui ne vont pas manquer de se présenter à nous, d'ici à la fin de cette législature, en 2026.

En effet les dépenses déjà décidées durant l'ancienne législature, dont la rénovation du 2m2c, et les dépenses indispensables à voter pendant cette législature, comme l'extension du collège, porteront notre endettement à presque 195 millions.

De plus, les dégâts dus au changement climatique vont aller en augmentant et ne seront pas couverts par le budget ordinaire, et devront être assurés par voie de préavis. Une autre bonne raison pour nous accorder de la marge.

Enfin, n'oublions pas que, ce montant de 210 millions est aussi bien plus raisonnable que le montant proposé par le préavis 44 de 2016, qui voulait monter le plafond pour cette année, soit 5 ans plus tôt, à 280 millions. Et, notons pour terminer, qu'il n'est supérieur que de 30 millions au montant de 180 millions décidé par l'ancien conseil en 2016. C'est pourquoi le groupe des Vert-e-s vous propose d'accepter le plafond d'endettement tel qu'amendé en commission des finances.

M. Olivier Mark (PLR)

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

L'augmentation conséquente de l'endettement communal qu'autorise le préavis tel qu'amendé à la hausse par la majorité de la COFIN, inquiète au plus haut point le groupe PLR.

Nous sommes d'avis qu'une telle augmentation de notre dette serait principalement la conséquence d'une perte de maîtrise budgétaire. S'endetter à un tel niveau, au moment où l'inflation repart et au moment où les taux d'intérêts amorcent une remontée, n'est pas anodin pour les générations futures.

Nous sommes convaincus que le seul chemin praticable est de réduire nos dépenses. Dans ce but, le groupe PLR propose de travailler sur trois fronts au moins, plutôt que d'augmenter le plafond d'endettement :

1. Maîtriser les dépenses prévues dans les prochains budgets, en ciblant notamment les frais généraux qui ne débouchent pas sur des prestations aux citoyens,
2. Identifier les possibilités de désengagements et réaliser les actifs non essentiels aux missions communales,
3. Augmenter l'efficacité de l'administration grâce à des investissements rentables, par exemple dans la digitalisation de certaines opérations.

Tant que ces pistes n'auront pas été explorées entièrement, nous vous invitons, chers collègues, à refuser les amendements qui sont proposés par la majorité de la COFIN aujourd'hui.

Mme Christine Menzi (UDC)

Monsieur le Président, Monsieur le Syndic, Mesdames, Messieurs,

C'est avec intérêt que le groupe UDC a pris connaissance du rapport concernant le préavis fixant les plafonds d'endettement et de cautionnement.

Comme il est bien stipulé dans le rapport, la Municipalité a opté pour une approche raisonnable des projets votés lors de la fin de la dernière législature et ne prévoit pas de projets d'envergure, à l'exception de l'extension du collège de Montreux-Est.

Le plafond d'endettement ne doit aucunement être augmenté. Les contribuables montreusiens doivent pouvoir faire confiance en « leur argentier », ils doivent être assurés qu'aucune dépense ne soit faite de manière irréfléchie et que les entrées d'argent soient également surveillées afin qu'il n'y ait aucune augmentation d'impôts.

Une commune saine doit avoir la qualité d'une fourmi, créer où cela est possible, des réserves sans dépasser l'actuel plafond d'endettement, afin qu'en période difficile cette dernière puisse venir à l'aide où c'est nécessaire. La période que nous vivons actuellement nous en donne un très bon exemple. Il serait regrettable que notre commune joue à la cigale, chante et dépense sans penser aux générations futures.

C'est la raison pour laquelle le groupe UDC n'acceptera pas l'amendement proposant l'augmentation du plafond d'endettement de 15 millions, soit de passer de 195 Mio à 210 Mio et nous vous invitons à refuser cette augmentation.

Mme Susanne Lauber Fürst (ML)

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Le groupe Montreux Libre estime qu'il est important que nous restions prudents. Nous sommes opposés à l'augmentation du plafond d'endettement et nous nous étonnons, avec un petit sourire, qu'aujourd'hui, les collègues qui prônent régulièrement la décroissance, nous invitent à une croissance démesurée, dès lors restons raisonnables, prudents et fidèles à nos habitudes pour ce budget et disons non à cet amendement.

M. Olivier Gfeller, Syndic

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Par rapport à cet amendement, évidemment la Municipalité lorsqu'elle vous a présenté un plafond d'endettement à 195 millions, a clairement indiqué son intention d'être prudente.

Cette intention va rester que l'amendement soit accepté ou pas. Notre plus grande préoccupation était surtout de ne pas aller plus bas que 195 millions, parce qu'à ce moment-là, nous prenions de très grands risques, par rapport aux projets en cours.

Dans le fond, maintenant, c'est une affaire qui concerne le Conseil communal, car c'est aussi votre marge de manœuvre que vous votez, c'est vous qui décidez si vous placez ce plafond à 195 millions ou à 210 millions. En tout cas, la Municipalité partage les préoccupations exprimées dans les deux camps, ceux qui s'inquiètent de la situation financière et de l'endettement et ceux qui s'inquiètent de la marge de manœuvre. Effectivement, nous pouvons nous poser des questions lorsque nous voyons l'été que nous avons vécu, avec les éboulements et les investissements qu'il a fallu faire dans les infrastructures, surtout dans les hauts de la commune. Je vous le redis, c'est, dans le fond, aussi votre marge de manœuvre que vous décidez et à ce titre-là, nous vous laissons faire le débat et prendre votre décision en votre âme et conscience.

M. le Président ouvre la discussion sur les amendements de la COFIN. La parole n'est pas demandée, la discussion est close.

Mme Laurence Sierro (PLR)

Amendements de la COFIN

1. de fixer le plafond d'endettement à **CHF 210 millions** pour la législature 2021-2026, sous réserve de l'article 143 LC ;
2. de fixer le plafond de cautionnement à **CHF 105 millions** pour la législature 2021-2026, sous réserve de l'article 143 LC.

VOTE Les amendements sont acceptés par 43 OUI, 35 NON et 5 abstentions.

M. Quentin Talon (DA)

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, chères collègues,

Nous voyons ce plafond d'endettement comme problématique. Effectivement, nous sommes à un tournant de société qui peut nécessiter, non seulement de réagir, mais également de se prémunir.

Un tournant Social : Les coûts du logement explosent sans que les salaires augmentent en conséquence, malgré la pression de productivité au travail.

Un tournant Climatique : Pour répondre ou se prémunir face aux extrêmes climatiques comme les sécheresses, les canicules, les inondations, certains investissements seront peut-être nécessaires.

Un tournant Economique : La décarbonation de l'économie va nécessiter des changements forts et peut-être des investissements publics.

Avoir une limitation telle que celle proposée par nos camarades du PS nous cantonne au strict minimum ! Acheter par exemple Cité Centre serait alors hors de question, malgré les économies possibles avec une telle opération.

Je dépose cet amendement pour **relever le plafond d'endettement à 250 millions et de relever par conséquent le plafond de cautionnement à 125 millions.**

C'est 40 millions de plus que ce qui est proposé. Une partie pensée pour un projet similaire à l'achat de Cité Centre. Une partie pour pouvoir avoir des projets d'investissements locaux, climatiques et sociaux.

Merci pour votre attention.

M. le Président ouvre la discussion sur l'amendement de M. Talon

Mme Susanne Lauber Fürst (ML)

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,
Je répète simplement, Mesdames et Messieurs, voici la décroissance.

M. Tal Luder (UDC)

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,
Pour ma part, je suis en train de me demander si je ne vais pas carrément m'abstenir sur ce plafond maintenant que l'amendement est passé, mais si celui pour un plafond d'endettement à 250 millions passe, c'est sûr que je le refuserai.

M. Angelo Giuliano (PLR)

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,
Vous savez que je suis un peu à cheval sur la procédure, en fait nous aurions dû avoir connaissance de cet amendement avant de voter l'amendement précédent, car il s'agit d'un sous amendement.
Nous aurions dû le voter avant l'amendement que nous venons de voter. Parce que dans ce cas-là, si nous votons cet amendement, je peux moi-même revenir après le vote avec un amendement pour réduire le plafond d'endettement à, par exemple, 170 millions.
Nous aurions dû procéder autrement, ceci-dit, cela ne remet pas forcément en cause la discussion, mais il s'agit d'un sous-amendement qui aurait dû être voté avant l'amendement.

M. le Président

Je suis désolé M. Giuliano, mais je fais voter l'amendement en fonction du moment où il m'a été donné par M. Talon.

M. Angelo Giuliano (PLR)

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,
Effectivement, mais simplement en ayant pris connaissance de cet amendement, vous auriez dû le considérer comme un sous-amendement et le faire voter avant l'amendement principal, parce que c'est un amendement qui tend à modifier un amendement. Admettons que nous votions l'amendement de M. Talon et que ce dernier soit accepté, selon la procédure qui a été mise en place, je pourrais moi-même revenir avec un nouvel amendement, l'écrire et vous l'amener, dans ce cas-là, nous voterions à nouveau et nous ferions une sorte d'enchère au plafond d'endettement, ce qui n'est pas vraiment souhaitable en termes de démocratie.

M. le Président

Je comprends bien, mais vu la façon dont cela s'est passé, il est un peu difficile de revenir en arrière maintenant.

VOTE amendement de M. Talon

- de relever le plafond d'endettement à 250 millions et de relever, par conséquent, le plafond de cautionnement à 125 millions

L'amendement est refusé par 43 NON, 18 OUI et 22 abstentions.

La parole n'est plus demandée, la discussion est close.

Mme Laurence Sierro (PLR)

En conclusion, c'est par 6 oui et 5 non que la CoFin vous recommande, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, de prendre les résolutions amendées suivantes :

LE CONSEIL COMMUNAL DE MONTREUX

- vu le préavis No 30/2021 de la Municipalité du 15 octobre 2021 au Conseil communal relatif à la fixation des plafonds d'endettement et de cautionnement pour la législature 2021-2026,
- vu le rapport de la commission chargée d'examiner cette affaire,

DECIDE

- a. de fixer le plafond d'endettement à **CHF 210 millions** pour la législature 2021-2026, sous réserve de l'article 143 LC ;
- b. de fixer le plafond de cautionnement à **CHF 105 millions** pour la législature 2021-2026, sous réserve de l'article 143 LC.

Le Conseil communal de Montreux accepte ces conclusions amendées par 50 OUI, 27 NON et 6 abstentions

6.7 sur le préavis 31/21 relatif à l'octroi d'un crédit d'investissement de CHF 245'000.- au maximum pour le renouvellement de 4 véhicules et l'acquisition d'un tricycle électrique avec remorque de collecte pour le service des espaces publics et le service des domaines et bâtiments, sport. (Rapp. M. Quentin Talon) ;

M. le Président ouvre la discussion.

M. Tal Luder (UDC)

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,
Dans le rapport, il est inscrit « *La Municipalité indique que l'usage est de ne pas détailler les modèles de véhicules. Trois modèles sont déjà préchoisis mais gardés secrets.* » J'aurais voulu savoir techniquement pourquoi ces modèles sont-ils secrets ?

Mme Irina Gote, Municipale

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,
Ce n'est pas un secret, nous avons une idée du gabarit et du type de véhicule que nous allons choisir, mais au niveau de la marque, pour certains véhicules en fonction des offres que nous allons demander, il se peut que nous ayons une bonne surprise, raison pour laquelle nous ne pouvons pas partir sur un prérequis, parce qu'au final nous pouvons avoir un meilleur modèle qui nous est proposé.

M. Lionel Moyard (Verts)

Monsieur le Président, Mesdames les Municipales et Messieurs les Municipaux, chères et chers collègues,
Le groupe des Vert.e.s, en commun avec le groupe Décroissance alternative, souhaite déposer un amendement.
Nous sommes heureux de constater l'évolution positive de ce préavis par rapport aux précédents, la volonté d'acquisition d'un véhicule électrique et le choix d'un ou deux véhicules plus petits et plus économes nous semble être un choix judicieux en terme écologique et pour le confort d'utilisation du personnel.

Par contre, le choix d'un véhicule hybride n'est pour nous pas le bon. En effet les véhicules hybrides sont présentés par l'ATE comme associant les désavantages de l'électrique et du thermique. Leur gros coût carbone, à la fabrication, est très difficile, voire impossible à compenser à l'utilisation, surtout au vu du remplacement à kilométrage faible des véhicules de la commune.

Quant au renouvellement de ces véhicules, il nous semble pour certains, prématurés, en effet la camionnette devant être remplacée par un modèle électrique n'a atteint que 60'000 km et a moins de 10 ans.

De plus, l'entretien des véhicules a un impact bénéfique local réel et est générateur d'emplois. Il nous semble, au final, bien plus judicieux, du point de vue écologique que le changement prématuré des véhicules pour des raisons de coûts d'entretien qui augmentent.

Pour ces raisons, nous proposons un amendement qui accepte le renouvellement du véhicule pour la section forêts et celui pour la voirie, malgré l'absence de choix de véhicules électriques pour ces derniers. Mais nous refusons les montants pour le 4x4 hybride et le camion électrique pour les parcs et jardins.

C'est pour cela que nous souhaitons modifier les conclusions :

Point 1 des conclusions : d'autoriser la Municipalité à renouveler ~~(4)~~ **2** véhicules et à acquérir un tricycle électrique avec remorque de collecte, comme décrits dans le présent préavis ;

Point 2 des conclusions : de lui allouer, à cet effet, un crédit d'investissement de CHF ~~245'000.-~~ **142'000.-** au maximum ;

Et nous invitons la Municipalité à mieux prendre en compte l'urgence climatique et l'emploi local pour ses prochains préavis en décidant de faire durer ces véhicules plus longtemps.

M. le Président ouvre la discussion du l'amendement.

M. Yanick Hess (PLR)

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Dans le respect démocratique du fonctionnement de notre Conseil, je regrette que cet amendement tombe maintenant, car les conseillers n'ont pas eu la possibilité d'évoquer tous ces points lors des séances de groupe et il me semble que cela n'apparaît pas dans le rapport. Si nous faisons un amendement, c'est par rapport à un point qui a été discuté en commission ou qu'il y a un élément nouveau qui fait que nous devrions reprendre position. Dans ce sens, je vous invite à refuser l'amendement.

M. Tal Luder (UDC)

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

J'abonde dans le sens de mon préopinant, ce qui me dérange c'est que l'amendement nous dit ce qu'il ne faut pas prendre comme véhicule, mais il n'y a aucune proposition pour dire ce qu'il faudrait prendre. Comme il n'y a pas de contre-proposition, je le refuserai.

Mme Susanne Lauber Fürst (ML)

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Le groupe Montreux Libre a également discuté de la possibilité de faire un renouvellement exclusivement avec des véhicules électriques. Nous avons pris connaissance du dossier, évalué les possibilités techniques avec nos connaissances et nous sommes arrivés à la conclusion que la proposition de la Municipalité, au moins

pour cette année et peut-être encore quelques années, est le bon choix. Je pense que la situation sera différente dans 3 ou 4 ans, mais cette année, ce choix est correct, c'est pourquoi nous refuserons cet amendement.

M. Lionel Moyard (Verts)

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Pour répondre à M. Luder, ce que nous proposons c'est de garder les véhicules actuels, car ils n'ont pas un kilométrage très élevé et ils peuvent continuer à être entretenus. Cela nous semble plus écologique que de racheter des véhicules neufs, ce qui va pousser à la consommation.

Quant à M. Hess, je dirais que tous ces points ont été discutés pendant la commission, nous n'avons pas proposé d'amendement à ce moment-là et je regrette que dans le rapport cela ne figure pas assez clairement.

M. Tal Luder (UDC)

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Pour avoir présidé une de ces commissions pour le renouvellement de véhicules, ce qui est presque devenu traditionnel, puisqu'il y a presque un préavis par année, je peux vous garantir que j'étais le premier à me dire que nous changions ces véhicules trop vite. Je me demandais si tout avait été pris en compte, le kilométrage, l'usure, l'âge et si c'était juste pour les changer, mais il s'est avéré que plusieurs véhicules avaient été utilisés trop longtemps et commençaient à coûter plus cher que ce que nous sommes en droit d'attendre. La commune, sur ce point-là, ne me semble pas être la première à dépenser pour rien.

Je me rappelle du préavis qui traitait de l'achat d'un nouvel élévateur pour que la commune puisse faire la maintenance de certains véhicules qui ne passaient plus sur l'ancien. La commune fait vraiment tout ce qu'elle peut pour limiter les frais et la maintenance de ses véhicules. Je reste sur mon idée de refuser cet amendement.

Mme Irina Gote, Municipale

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Je me permets de rappeler que si le service des espaces publics nécessite un important parc de véhicules, c'est en raison des missions et des prestations attendues par les citoyennes et les citoyens de notre commune. Je vais en développer quelques-unes et je m'excuse d'ores et déjà si mon intervention va être un peu longue.

Les véhicules du service doivent pouvoir être aptes à être utilisés dans toutes les conditions météorologiques, notamment hivernales. Durant 6 mois de l'année les cadres des sections réalisent le contrôle des conditions routières deux fois par jour au moins, de nuit et en fin de journée, entre novembre et avril.

Ils sillonnent 2 fois par jour, 7 jours sur 7, pendant environ 2 heures Orgevaux, Glion, Caux, Montreux, Chernex, Sonzier, Vallon de Villars, Adversant, les Avants, la route des Avants sur Glion et les hautes de Caux.

Les conditions routières sont analysées afin que les phases d'engagement du personnel du service soient adaptées à la situation d'enneigement ou de verglas. C'est suite à cette étude minutieuse du terrain que sont déclenchées les différentes phases de déneigement qui sont au nombre de 4.

En cas de neige jusqu'au bord du lac, 100 personnes, dont 90 personnes du Service des espaces publics (SEP) et 14 véhicules, dont 10 véhicules du SEP sont engagés. Le Service des espaces publics a en charge 100km de routes et plusieurs dizaines de kilomètres de trottoirs et de chemins pédestres.

Pour analyser le renouvellement ou non d'un véhicule communal, le nombre de kilomètres n'est pas l'élément le plus représentatif, contrairement aux véhicules privés.

Leur usage est destiné à un périmètre limité, néanmoins l'usure est très importante. La circulation urbaine dense avec des arrêts fréquents ne sont pas favorables à la mécanique des véhicules.

Ces derniers doivent être analysés en tant que véhicule public avec un besoin de fiabilité très élevé, car une panne peut avoir d'importantes conséquences sur la sécurité de la population. Le renouvellement de cette flotte doit donc s'effectuer de manière plus régulière que les véhicules privés. Le temps idéal de reprise est également réfléchi afin que la vente intervienne au meilleur moment et permette de limiter les coûts d'entretien.

Au vu de ce qui précède, les véhicules doivent donc répondre aux besoins spécifiques du service, à savoir :

- Aptitude à rouler en toute sécurité en toutes conditions météorologiques ;
- Fiabilité de la prestation du véhicule.

Le devoir d'exemplarité semble également un point à relever pour la réflexion actuelle. La commune doit pouvoir montrer les bonnes pratiques aux citoyens. En ce sens, les véhicules électriques sont une évidence.

Vous faites allusions aux recommandations de l'ATE, alors nous les avons également parcourues et selon l'ATE (Association Transport et Environnement), un véhicule électrique est particulièrement efficace dans les localités et en cas d'arrêts fréquents, ce qui est le cas pour la camionnette proposée. De plus, toujours selon l'ATE, les véhicules électriques sont plus économiques à l'utilisation.

La voiture dédiée à l'adjoint au chef de service des espaces verts doit donc remplir les critères mentionnés précédemment. Il faut savoir que ce cadre fait partie du piquet du déneigement et doit donc pouvoir intervenir à tout moment sur l'ensemble du territoire de la commune. Pour la voiture actuelle, les frais 2019 et 2020 sont conséquents, car ils se sont élevés à environ CHF 5'500.-. Par ailleurs, la voiture proposée n'est pas considérée comme un SUV par l'ATE mais comme un 4x4. Cette fonction est d'ailleurs pertinente par rapport à ses futures missions sur les hauts de la commune.

Concernant la nouvelle camionnette, plus d'une 50ème de villes de Romandie ont acquis un véhicule de cette marque. Ainsi, il semble que Montreux ne soit pas la seule commune à avoir compris ses qualités.

Pour la camionnette actuelle, nous proposons de la remplacer avant que les frais ne deviennent trop conséquents. Et selon notre analyse, après 8 ans c'est le bon moment. Les avantages de cette camionnette électrique sont les suivants :

- Véhicule silencieux. Etant donné que ce véhicule est souvent dans des lieux fréquentés (plage du Pierrier, les quais, ...), dès 5-6h du matin et le dimanche vers les habitations, il paraît pertinent qu'il soit électrique.
- Pont basculant. Indispensable pour le ramassage et l'acheminement des déchets verts et urbains.
- Gabarit réduit. Une nécessité pour les passages exigües et l'accès au garage dans les différents sites des espaces verts.

Par conséquent, la Municipalité vous propose de refuser l'amendement et de conserver le préavis tel quel.

M. Lionel Moyard (Verts)

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Le choix de la camionnette électrique nous semble être un très bon choix de véhicule, par contre cela nous semble trop prématuré de changer le véhicule actuel, même si on nous dit qu'il a beaucoup d'usure, il n'a que 60'000 kilomètres au compteur, moins de 10 ans et si nous regardons le détail des frais d'entretien, ils restent tout à fait raisonnables. Quant au choix du véhicule 4x4, non SUV, c'est un véhicule hybride et notre grande crainte c'est qu'il pose des problèmes mécaniques complexes, étant

donné que ce véhicule roulera beaucoup et qu'il y aura beaucoup d'usure, ce que nous pouvons déjà constater avec le véhicule actuel qui doit être remplacé et qui roule au gaz. Ce genre de véhicules compliqués ne nous semble vraiment pas être un bon choix et il risque de coûter très cher à la commune.

M. Dominik Hunziker (UDC)

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Comme le groupe décroissance vient de nous augmenter le budget, je vais me permettre de refuser cet amendement pour que nous puissions acheter ces 4 nouveaux véhicules.

M. le Président

M. Hunziker, c'est plutôt le groupe socialiste qui a augmenté le budget.

Mme Susanne Lauber Fürst (ML)

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Avec mon collègue M. Luder, à l'époque où nous étions nouveaux, nous avons été membres de la même commission, lors de laquelle nous voulions garder ces véhicules pour les utiliser le plus longtemps possible, il nous semblait également qu'il y avait peu de kilomètres, etc...

Nous avons tous les deux dû apprendre et je pense que nous avons compris qu'il y avait une certaine sagesse dans la gestion du parc véhicules qui est fait de manière raisonnable. N'oublions pas que ces véhicules ne seront pas jetés, mais vendus au prix du marché et leurs nouveaux propriétaires vont certainement s'en occuper et avoir des investissements moins importants que si la commune devait le faire pour assurer la fiabilité de ces véhicules.

Je pense qu'il est sage de suivre la proposition de la Municipalité.

La parole n'est plus demandée, la discussion est close.

VOTE amendement de M. Moyard

Point 1 des conclusions : d'autoriser la Municipalité à renouveler ~~(4)~~ **2** véhicules et à acquérir un tricycle électrique avec remorque de collecte, comme décrits dans le présent préavis ;

Point 2 des conclusions : de lui allouer à cet effet un crédit d'investissement de CHF ~~245'000.-~~ **142'000.-** au maximum ;

L'amendement est refusé par 57 NON, 19 OUI et 6 abstentions.

M. Quentin Talon (DA)

En conclusion, nous vous prions, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir prendre les résolutions suivantes :

LE CONSEIL COMMUNAL DE MONTREUX

- vu le préavis No 31/2021 de la Municipalité du 10 novembre 2021 relatif à l'octroi d'un crédit d'investissement de CHF 245'000.- au maximum pour le renouvellement de 4 véhicules et l'acquisition d'un tricycle électrique avec remorque de collecte pour le service des espaces publics et le service des domaines et bâtiments, sport,
- vu le rapport de la commission chargée d'examiner cette affaire,

DECIDE

1. d'autoriser la Municipalité à renouveler 4 véhicules et à acquérir un tricycle électrique avec remorque de collecte, comme décrits dans le présent préavis ;
2. de lui allouer à cet effet un crédit d'investissement de CHF 245'000.- au maximum;
3. de couvrir tout ou partie de cette dépense par les fonds disponibles en trésorerie;
4. d'autoriser la Municipalité à recourir, si nécessaire, à l'emprunt pour le solde à souscrire, aux meilleures conditions du marché ;
5. de comptabiliser les dépenses d'investissement dans des comptes de bilan 9146;
6. d'amorcer les véhicules au rythme usuel par les comptes de fonctionnement 325.3313, 430.3313 et 440.3313 ;
7. d'autoriser la Municipalité à signer tous les actes en rapport avec cet objet.

Le Conseil communal de Montreux accepte ces conclusions par 65 OUI, 11 NON, 7 abstentions

6.9 sur le préavis 32/21 relatif au budget 2022 du Fonds culturel Riviera. (Rapp. M. Pierre-André Spahn).

M. le Président ouvre la discussion.

M. Pierre-André Spahn (PLR)

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Il y a une erreur de plume dans le rapport, nous sommes deux membres au Fonds Culturel et il est indiqué 3 votes, le suppléant a voté alors qu'il n'avait pas le droit de vote, ce qui ne change rien au résultat.

M. Christian Fürst (ML)

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Pour préciser, j'étais présent, mais je vous informe que je n'ai pas pris part au vote.

M. Tal Luder (UDC)

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

En toute logique, pour croiser avec mon intervention sur la CIEHL, concernant la participation des communes, pour les petites communes nous parlons de CHF 47.-, je m'étonne que cette somme reste également année après année entre CHF 46.- et 48.- et qu'elle ne soit pas diminuée, à chaque fois, au minimum pour soulager les petites communes ?

M. Pierre-André Spahn (PLR)

En conclusion de ce qui précède, c'est à l'unanimité que la Commission intercommunale de gestion du Fonds culturel Riviera vous propose, Mesdames et Messieurs les Président·e·s, Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers

1. d'adopter le budget 2022 du Fonds culturel Riviera.

Le Conseil communal de Montreux accepte ces conclusions par 79 OUI, moins 3 abstentions

7. PREAVIS DE LA MUNICIPALITE

7.1 No 33/2021 relatif à la demande d'un crédit d'investissement du patrimoine administratif de CHF 23'300'000.- TTC au maximum, pour le financement de la démolition du bâtiment administratif communal sis rue de la Gare 30 à Montreux et de la réalisation d'une extension du collège de Montreux-Est, comprenant des salles pour l'enseignement, un APEMS et un restaurant scolaire. (Date de la commission : mardi 21 décembre 2021, à 19 h. 30, à la salle VIP du Centre Omnisports du Pierrier, à Clarens) ;

Présidence (SOC) : M. Nicolas Büchler

Membres : Mme Elisabeth Wermelinger

MM. Yanick Hess, Dominik Hunziker, Pierre Loup, Florian Manzini, Olivier Mark, Roland Rimaz, Omar Soydan, Frédéric Willemin

M. Florian Manzini (Verts)

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs,

La majorité du groupe des Vert.e.s se montre globalement satisfaite de la nouvelle version du projet de l'extension de Montreux-Est. Nous remarquons tout particulièrement que ce nouveau bâtiment sera exemplaire d'un point de vue énergétique et environnemental et nous nous en réjouissons.

Cependant, le fait que le préavis ne traite plus que du bâtiment en tant que tel nous laisse un peu sur notre faim, notamment par rapport aux questions de mobilité. L'ancien projet, que la majorité de notre groupe avait soutenu, avait le bon goût d'entamer une réflexion globale, en supprimant les places de stationnement jouxtant le parc de la stèle et en créant une zone de dépose-minute. Nous déplorons également le fait qu'aucun parc à vélos n'ait été prévu dans les plans des aménagements extérieurs.

Nous espérons donc que la municipalité reviendra au plus vite avec un plan de mobilité en cas d'acceptation de ce préavis par le conseil.

Merci pour votre attention.

M. Michel Zulauf (SOC)

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs les Conseillers,

Je voudrais vous parler avec grande sincérité car je suis profondément affligé de la situation dans laquelle nous nous trouvons. Ayant lu et relu le préavis de la Municipalité et la lettre de l'Association pour la sauvegarde du secteur de Vernex, j'éprouve une sorte de malaise, de désenchantement : comment un projet concernant les écoles, la formation, l'encadrement des élèves, un projet d'utilité publique, peut-il susciter autant d'oppositions, de méfiance, de rancœurs ? A Montreux nous sommes fiers du quartier des écoles de la Rue de la Gare : il est situé près de la gare, au cœur d'une agglomération de forte densité de population, il consiste en une communauté vivante qui a 150 ans d'âge (le Collège de Montreux a été fondé en 1872), il est conforme aux dispositions cantonales et fédérales en matière d'infrastructures et de programmes d'enseignement. L'EPSME a été agrandi et modernisé au fil des années mais actuellement il y a un manque de salles de classe qui nécessite l'installation de plusieurs classes dans des containers qui ne peuvent revêtir qu'un caractère provisoire. Dès ce moment nous devrions être unis et déterminés à consentir l'effort financier qu'il faut pour adapter nos écoles à une nouvelle situation démographique et à l'analyse des besoins scolaires au centre de Montreux que nous rappelle le document placé en annexe du présent préavis.

Or une association s'est créée "pour la sauvegarde du secteur de Vernex" qui se présente comme un mouvement d'opposition citoyenne "déterminé à aller jusqu'au bout". Au bout de quoi, je vous le demande. Au début, j'ai pensé qu'il s'agissait d'une protestation comme celle des gilets jaunes qui traduisait un malaise social qui peut être parfaitement légitime. En fait il s'agit d'une sorte de fédération d'associations existantes qui déplorent de ne pas avoir été consultées lors de l'élaboration du projet. Ce sont plutôt des gilets de velours avec des boutons nacrés, qui dénoncent des lacunes qui ont entaché selon eux le processus démocratique.

Dans cette situation, il faut agir avec discernement, il faut faire preuve de beaucoup de patience, il faut mieux connaître ces opposants, les amener à approfondir leurs objections et à les placer dans un contexte plus large d'intérêt public et de ses des responsabilités. Pour cela, il est nécessaire que le directeur de l'EPSME s'engage personnellement, qu'il mouille son maillot, pour rappeler l'urgence de la situation. Il est nécessaire que la Municipalité et les chefs de service montent au front et ne craignent pas les retours de manivelles. Il faut souligner que ce projet remonte à plusieurs années, qu'il a été porté par l'ancien syndic de Montreux Laurent Wehrli et par sa majorité, qu'il a été l'objet de décisions de notre autorité qui ont clairement des incidences financières. Lorsque survient un front de refus, il est nécessaire de constituer un front de soutien, avec les élèves et leurs parents, avec les enseignants, avec la Commission scolaire, du moins ce qu'il en reste, avec les associations de villages et de quartiers, avec toutes les personnes attachées à la formation de notre jeunesse. C'est ingrat d'agir contre des intérêts particuliers au nom de l'intérêts du plu grand nombre, mais nous n'avons pas le choix, d'autant plus dans une société en proie à des fractures où les certitudes se heurtent les unes contre les autres.

En conclusion, j'en appelle, mes chers collègues, à votre sens des responsabilités, à votre courage et votre faculté de réflexion. Ce projet mérite notre engagement. Et nous devons faire preuve de psychologie envers les opposants, qui ne sont pas tous des enfants de chœur.

M. Nicolas Büchler (SOC)

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Dans un tout autre registre, je demande aux membres de la commission de venir vers moi à la fin de la séance, nous avons des questions à régler ensemble.

La parole n'est plus demandée, la discussion est close.

7.2 No 34/2021 relatif à l'adoption des zones réservées. (Date des séances de commission : mercredi 12 et jeudi 13 janvier 2022, à 19 h. 00, à la salle VIP du Centre Omnisports du Pierrier, à Clarens).

Présidence (UDC) : M. Tal Luder

Membres : Mmes Antoinette Loup, Elisabeth Wermelinger

MM. Gaëtan Cousin, Jean-Marc Forclaz, Emmanuel Gétaz, Mario Gori, Olivier Müller, Romain Pilloud, Samuel Roch

M. le Président

Je souhaite donner une information pour ce Conseil, l'administration générale m'a informé que de nouveaux documents en lien avec ce préavis, ont été rajoutés sur le site du Conseil.

M. le Président ouvre la discussion.

Mme Susanne Lauber-Fürst (ML)

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

N'ayant pas pu prendre connaissance de ces documents, je vais développer mes demandes en 4 points :

1. nous souhaitons que les commissaires reçoivent le plan des zones réservées en grand format. Ce plan est en vente pour 20 francs et il est incontournable que les commissaires disposent de cet outil de travail, car il sera impossible de travailler sur le format actuel.
2. nous avons reçu les règlements, mais il nous faut aussi le rapport OAT article 47, nous pouvons l'imprimer sur internet, mais je pense qu'il serait agréable que les commissaires le reçoive et le lise puisqu'il est très important.
3. le groupe Montreux Libre était extrêmement étonné que la Municipalité ne nous remette que les procès-verbaux des séances de conciliation entre la Municipalité et les opposants, mais pas le texte des oppositions, comment peut-on s'attendre à ce que ce Conseil prenne une décision si importante en l'absence de toutes informations et de toute transparence ?
L'ensemble des textes des opposants doivent être mis à disposition des commissaires.
4. il en découle pour Montreux, qu'il est impératif que la commission entende les opposants, comme cela a été le cas pour le traitement du PGA. C'est également une question de respect envers les personnes, qui sont quand même souvent gravement atteintes dans leur droit, que nous les entendions.

M. Caleb Walther, Municipal

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Concernant les documents qui ont été intégrés sur le site et dont parlait votre président, il s'agit de l'ensemble des oppositions, il y a eu une confusion entre le service de l'urbanisme et l'administration générale, nous avons clarifié cela et vous pouvez maintenant trouver et télécharger sur le site l'ensemble des oppositions, ainsi qu'un plan en format PDF.

Nous imprimerons volontiers les documents demandés par Mme Lauber Fürst pour les commissaires.

Par ailleurs, concernant le fait de recevoir les opposants ou pas, j'estime utile que nous en parlions en commission. Je vous rappelle que les nouvelles procédures attribuent ce rôle revient à la Municipalité et c'est pour cela, comme vous l'avez lu dans le rapport, que tous les opposants qui ont souhaité en bénéficier, ont eu le droit à une tentative de conciliation avec une délégation municipale. La procédure est prévue ainsi et nous évoquerons ce point en commission, car il n'est pas utile ce soir, d'avoir un débat à la fois juridique et d'opportunité. La commission s'organisera comme elle l'entend.

M. Olivier Müller (PLR)

Monsieur le Président, Mesdames les conseillères communales,

Messieurs les conseillers communaux,

Je tiens à saluer la Municipalité d'avoir mis à disposition, sur le site du conseil, l'entier des oppositions. Cela me semble pertinent, au nom de la transparence, de l'information et de la complétude du dossier, même si, évidemment, nous devons toujours garder à l'esprit que nous ne sommes que des miliciens. Je ne suis, en effet, pas certain que l'ensemble des conseillères et conseillers prendra le temps de lire attentivement les 343 pages d'oppositions mise à disposition. Ceci étant dit, je regrette tout de même que le préavis ne propose pas, comme c'était le cas par le passé, de

résumé succinct pour chaque opposition, mais j'ose imaginer que cela sera fait lors de la séance de commission.

J'avais deux souhaits, l'avantage dans le fait que Mme Lauber Fürst m'ait précédé, c'est que cela prendra moins de temps avec elle qu'avec moi.

1. Je souhaite aussi le rapport 47 OAT
2. Je pense aussi que les conseillères et conseillers devraient avoir le plan des zones réservées en format papier, à l'échelle, en tout cas les commissaires et au minimum ceux qui ont font la demande. Cela me semble très important, c'est quand même ce plan-là que nous approuvons, dans ce règlement.

Sur le fond du préavis, il me semble important de souligner que le plan des zones réservées présenté ici est un bricolage juridique pour tenter de sauver ce qui peut l'être, suite à l'annulation du PGA par le tribunal fédéral. C'est un bricolage certes, mais un bricolage, d'abord tout à fait légal et ensuite absolument nécessaire pour l'aménagement du territoire de notre commune. En effet, ce plan constitue une solution temporaire pour pouvoir encore planter des clous sur le territoire montreuisien, çà et là, sans tout bloquer jusqu'à ce qu'on ait un PACom enfin valable.

Dès lors, même si une ou deux séances ne seraient effectivement pas suffisantes pour traiter valablement et sérieusement 78 oppositions, si nous étions dans le cadre du futur PACom, il me semble que dans le cas du présent plan des zones réservées, le fait de vouloir avancer rapidement, c'est-à-dire d'adopter le plan tel que présenté sans traîner en longueur, est d'un intérêt public majeur et prépondérant pour les montreuisiennes et les montreusiens et j'invite les commissaires à garder ceci à l'esprit lors de la commission.

M. Tal Luder (UDC)

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

J'ai l'honneur d'être le premier membre désigné pour cette commission très importante. J'aimerais que tous les commissaires qui ont une demande spéciale, ou souhaitent d'autres documents qui n'auraient pas été demandés, prennent contact avec moi avant l'année prochaine et que nous préparions au mieux cette séance. Maintenant, je demande d'ores et déjà, même si je vais me mettre à la recherche par moi-même d'une secrétaire pour la prise de notes, si l'Administration générale peut nous fournir une secrétaire pour ces séances, ce qui serait très appréciable. Pour ma part je vais m'adresser à Mme Wagner, mais je ne sais pas si elle sera disponible, car je pense que, pour mener à bien cette mission, il faudra vraiment pouvoir coordonner sereinement ce genre de commission. Ensuite, je me demande s'il ne serait pas possible, Mme Grec pourra peut-être me répondre par rapport aux dispositions COVID, de siéger dans cette salle de l'Aula, afin de pouvoir projeter le plan des zones en supplément d'un tirage grand format ?

M. Quentin Talon (DA)

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Je souhaiterais que les conseillères et conseillers déclarent leur intérêt sur le sujet comme le requière le règlement.

M. Vincent Tschopp (ML)

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Une question concernant la remarque de M. Talon, il demande à ce que les conseillers, qui seront membres de la commission déclarent, leurs intérêts ou à chaque conseiller qui est propriétaire ?

M. Quentin Talon (DA)

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Il me semble, dans le règlement du Conseil communal que vous avez sous les yeux, que c'est pour toute discussion plénière sur le sujet. Mais j'imagine que cela va m'être confirmé.

M. Olivier Müller (PLR)

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Concernant les plans généraux d'affectations, PACom ou plan de zones réservées, qui est un plan général d'affectation, je m'adresse à M. Talon, comme il est nouveau, en l'invitant à relire mon intervention concernant la récusation (car c'est de cela qu'il s'agit), que j'avais faite en octobre 2019 ou 2018. Ma prise de parole est assez complète et il trouvera la référence de la CDAP, qui mentionne bien les limites des conflits d'intérêts dans un plan général d'affectation.

Mme Susanne Lauber Fürst (ML)

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Je veux attirer l'attention du Conseil sur l'intervention de l'époque de M. Müller, je crois me souvenir que j'étais intervenue à l'époque pour dire qu'il serait très utile d'avoir un document clair, pour que tous les conseillers sachent à quoi s'attendre. Par exemple, si un membre de ma famille fait une opposition, est-ce que je suis en conflit d'intérêts etc... pour que tout le monde connaisse les règles du jeu. Quand nous devons nous récuser, je pense qu'il est très important que nous évitions ce genre de conflits qui pourraient être assez toxiques pour cette commission, sachant que tout le monde est de bonne volonté. Je ne sais pas qui pourrait créer un tel document, mais cela nous permettrait de jouer la transparence.

M. le Président

Madame Lauber Fürst, je pense que ce sera à la commission de statuer sur ce point lors de sa première séance.

M. Caleb Walther, Municipal

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Si vous allez sur le site du Canton, il y a aide-mémoire pour les autorités communales et il y a une page « récusation » qui précise les spécificités dans le cadre des plans d'affectations. Evidemment que chaque personne ayant déposé une opposition ne pourra pas voter sur cette dernière et sur toutes les oppositions considérées comme semblables. Je me réjouis d'avoir ce débat en commission sur la notion de semblable. Toujours est-il, Monsieur le Président que ce document existe, avec une foire aux questions qui permettra peut-être à chacune et chacun de savoir s'il doit se récuser ou simplement annoncer son conflit d'intérêts.

Je vous laisse le soin de décider si cela doit d'ores et déjà être fait ce soir ou lors du vote de ce préavis.

Je me permets de préciser, car certains se posent peut-être la question, que si la Municipalité a déjà planifié deux séances, la commission aura le droit de choisir si elle estime qu'il en faut plus, mais il ne nous semblait pas correct de planifier en avance plusieurs séances, au risque de contraindre certains commissaires à ne pas pouvoir siéger.

M. le Président

Cette problématique du conflit d'intérêts avait déjà été évoquée lors de l'élaboration du dernier PGA de 2017, je pense que cette commission pourrait réfléchir à la manière

dont la commission PGA avait fonctionné à l'époque, étant donné que tous les commissaires désignés ne sont pas présents ce soir, je laisse le soin à la commission de juger s'il y a conflit d'intérêts.

La parole n'est plus demandée, la discussion est close.

8. RAPPORT-PRÉAVIS DE LA MUNICIPALITÉ

8.1 No 35/2021 relatif à un investissement de CHF 299'407.- pour la mise en conformité et la réalisation de la place de jeux jouxtant l'hôtel Victoria à Glion, la place de jeux au Marais d'Avan aux Avants, et la place de jeux du haut de Caux, à un crédit d'étude d'avant-projet de CHF 10'000.- pour le réaménagement de la place de jeux du parc du Basset de Clarens, et à la réponse au postulat de Monsieur Olivier Müller : « Places de jeux : état des lieux et perspectives à court et moyen termes ». (Date de la commission : lundi 10 janvier 2022, à 19 h. 00, à la salle VIP du Centre Omnisports du Pierrier, à Clarens).

Présidence (SOC) : M. Olivier Raduljica

Membres : Mmes Tanya Bonjour, Stanislava Pampurik, Laetitia Sivis
MM. Laurent Gilliard, Dominik Hunziker, Pierre Loup, Olivier Müller, Silvano Pozzi, Vincent Tschopp

M. le Président ouvre la discussion.

M. Olivier Müller (PLR)

Monsieur le Président, Mesdames les conseillères communales, Messieurs les conseillers communaux,

Je salue l'énorme travail réalisé par la Municipalité et également par le bureau in Situ SA figurant avec son rapport réalisé en automne 2017.

Le rapport regroupe 3 aspects, et en vue de la commission à laquelle je participerais, permettez-moi brièvement d'orienter déjà sur des points que je soulèverais.

Si je me réjouis des investissements proposés pour les places de jeux de Glion, des Avants et de Caux, je suis en revanche plutôt dubitatif sur le fait de vouloir réaliser une belle et grande place de jeux au parc du Basset. L'endroit, coincé entre la route cantonale et le lac, ne me semble pas forcément le plus approprié pour cela, j'invite les commissaires à se rendre sur place pour se faire une idée.

Ensuite, concernant le fait que ce préavis réponde à mon postulat, le rapport in-situ de 2017 répond sans nul doute à l'aspect sécurité, et je relève au passage que 41% de nos places de jeux communales ne sont pas aux normes.

Concernant l'opportunité de rendre les places de jeux plus conviviales et attractives, les conclusions du rapport in-situ concernant chaque place de jeu reflètent à mon sens plus un courant de pensée positive plutôt qu'une réalité évidente et largement relayée par les premiers intéressés, nos enfants : les places de jeux montreusiennes ne font pas rêver et le préavis ne contient pas assez d'éléments concrets me permettant d'espérer que cela change.

Je me réjouis d'aborder ces points en commission.

La parole n'est plus demandée, la discussion est close.

9. DÉVELOPPEMENT(S) DES MOTIONS ET DES POSTULATS

9.1. Motion de M. Tal Luder intitulée « Pour une refonte du règlement sur les prestations de départ et de complément de rente des membres de la Municipalité ».

M. Tal Luder (UDC)

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Cette motion demande à la Municipalité de présenter un nouveau projet de règlement sur les prestations de départ et de complément de rente des membres de la municipalité dans un délai de 2 ans. L'argumentaire contenu dans le rapport de la commission concernant la proposition retirée de modification du règlement de M. Tal Luder, intitulé « Règlement rédigé - Révision du règlement de la caisse de pension de la Municipalité de Montreux » peut être consulté pour comprendre le contexte de cette motion qui y donne suite, ainsi que cela avait été annoncé lors de la séance du Conseil communal du 10 novembre 2021. (réf. : page 36 du PV du 10 novembre 2021).

Rapport réf. :

<https://www.conseilmontreux.ch/ConseilCommunal/download.asp?d=5869>)

Après que ce conseil aura validé la recevabilité et aura discuté de la teneur de cette motion, je propose qu'elle soit directement renvoyée à la municipalité sans passer par une commission ad hoc ainsi que le dispose l'article 104 lettre b) de notre règlement.

M. le Président ouvre la discussion.

M. Tal Luder (UDC)

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Je prends la parole pour vous lire les deux derniers paragraphes du rapport de la commission dans laquelle j'ai siégé, pour le règlement rédigé que j'ai retiré, afin que vous compreniez la suite des opérations « Un commissaire relève que ça le gêne de voter une proposition qui n'est pas une simple motion. Il fait une suggestion pour faire avancer les choses. Suite aux propos de la Municipalité tenus en séance, on comprend qu'une proposition tend à venir. Il suggère de retirer la proposition de modification de règlement et de revenir au prochain conseil communal avec une motion, qui reprend les conclusions du rapport de commission, avec renvoi direct en Municipalité. La motion peut être déposée soit par le proposant ou la commission.

Sur ces propos, M. Luder décide de conserver sa proposition afin quelle soit votée par la commission. Il propose de retirer son texte au prochain conseil communal et de déposer une motion avec renvoi directement municipalité, qui reprendra l'argumentaire de ce rapport. »

Vous avez pu lire mes mails, je m'excuse si je vous ai « noyés » avec trois salves de messages, mais je voulais faire participer collégalement tous les membres. J'ai reçu la remarque de quelqu'un qui m'a dit ne pas vouloir être contacté directement et de passer par son chef de groupe.

Pourquoi ai-je envoyé un message à tous, c'est parce que je considère que tout le Conseil est concerné, je vais vous lire l'un des articles sacrés que j'apprécie beaucoup

et qui vous concerne vous est moi, il s'agit de l'article 100 de notre règlement :
« Art. 100 Droit d'initiative

Le droit d'initiative appartient à tout membre du Conseil, ainsi qu'à la Municipalité. »

C'est notre outil principal, un droit d'initiative illimité de déposer et de proposer.

Ensuite je voudrais vous rappeler que vous faites tous partie des autorités de cette commune. Nous avons été installés au mois de juin et nous sommes une des autorités, vous tous, vous faites partie des élus de l'autorité de la commune, l'autre autorité étant la Municipalité. Je considère que le Conseil doit être proactif face aux citoyens, pour faire mieux que seulement attendre une proposition de la part de la Municipalité. Ce n'est pas une question de méfiance, ni de compétence, mais nous pouvons démarrer le processus nous-mêmes en tant que Conseil actif et ainsi donner un signal aux contribuables et aux citoyens, comme quoi nous ne sommes pas passifs, mais que nous prenons en main notre avenir financier.

Je vous rappelle que les rentes actuelles coûtent déjà plus de CHF 900'000, cela a été indiqué dans le budget. M. Neukomm, Municipal sortant, aura droit à sa rente dès cette année et nous passerons à plus de CHF 900'000 et que dans un ou deux ans, M. Wehrli aura droit à la sienne et nous serons arrivés à 1 million par année.

1 million, c'est ce que nous coûtera par exemple, le 2m2c pendant 20 ans. Pour la commune nous ne pouvons pas dire que nous ne sommes plus à 1 million près, tout argent compte et c'est pour cela que je vous propose de soutenir cette motion qui ne fait que suivre ce que vous m'avez recommandé. Je vous ai écouté et j'espère que vous me rendrez la pareille. Je vous remercie.

M. Roland Rimaz (SOC)

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

J'ai été en effet surpris de cette salve de message et, pour ma part, j'ai pris la peine de ne pas répondre. En finalité si des collègues de cette noble assemblée ont répondu, je n'ai pas vu ces réponses et je n'ai pas assisté à la discussion initiée par notre collègue M. Luder, au fond cette démarche, sous cette forme, fait preuve d'une opacité déplaisante et je la regrette.

J'ai dit ce que j'avais envie de vous dire et j'espère que nous avons bientôt fini notre séance, car elle commence à devenir longue.

M. Olivier Müller (PLR)

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Concernant la proposition de M. Luder, je suis un peu perdu, oui il y a le droit d'initiative des Conseillers communaux, mais quand il s'agit d'un règlement, j'ai étudié la question avec la commission d'aménagement du territoire, il y a deux solutions :

- soit on propose une motion chargeant la Municipalité de présenter un projet de règlement, ce que j'avais fait dans le cadre de l'aménagement du territoire.
- Soit, ce que j'aurais peut-être dû faire, étant donné le résultat du vote, nous proposons un règlement directement.

Ce que vous proposez c'est une méthode un peu hybride et j'ai un peu de la peine à suivre, parce que je ne comprends pas s'il s'agit d'une motion et dans ce cas-là, c'est la Municipalité qui doit répondre ou d'un règlement que vous déposez et que nous devons approuver.

Je n'ai pas lu en profondeur tous les mails, mais j'ai l'impression que vous choisissez une voie qui est située entre deux et je ne comprends pas ce que vous voulez, au final.

M. Yanick Hess (PLR)

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Monsieur Luder l'a dit, sa motion a le mérite d'être courte et pour lui elle est importante. Pour moi, elle a le mérite de ne pas avoir quelque chose de plus, il y a déjà eu un débat qui a eu lieu et la Municipalité s'est engagée à revenir d'ici deux ans avec une proposition.

Nous attendons tous cette proposition d'ici deux ans. Les retraites actuelles, quant à elles ne changeront pas, dénoncer que les anciens Municipaux touchent un certain montant ne changera strictement rien, si nous acceptons ou pas un futur préavis sur les retraites municipales.

Dans ce sens, pour moi, que nous refusions ce soir cette motion ou que nous l'acceptions, de toute façon la Municipalité reviendra avec une réponse et dans le titre il pourrait y'avoir : en réponse à la motion de M. Tal Luder.

Dans ce sens je vous invite à refuser la prise en considération de cette motion.

M. Tal Luder (UDC)

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Je suis extrêmement déçu d'entendre ces propos, car comme je vous l'ai lu, en commission, Mme Genier était présente et vous avez également envoyé des commissaires de votre groupe, M. Hess.

Ils ont fait de très bonnes propositions et m'ont suggéré de simplement venir avec une motion.

M. Müller, il n'y a pas de méthode hybride ou vous avez mal écouté, mon texte est bref, j'ai retiré la proposition de règlement, vous étiez présent au précédent Conseil il me semble.

Il n'y a plus de proposition de règlement, mais, par contre, le rapport indique ce qui a été dit durant la commission et j'ai fait confiance à certains membres de ce Conseil, qui m'ont dit « *reviens avec une motion, retire ce règlement parce que nous ne voulons pas obliger la Municipalité à quoique ce soit* ».

Cette motion leur laisse carte blanche, comme ils l'ont demandé durant la commission, avec un délai de 2 ans.

La différence est, comme vous avez pu le lire, que la motion peut être déposée par le proposant ou par la commission. Je n'ai pas eu de commissaires qui m'ont contacté pour me dire qu'ils souhaitaient la déposer au nom de leur groupe.

Ce n'est pas ma motion, mais une motion pour faire avancer la cause, je préfère que le Conseil soit proactif, pour montrer aux citoyens que nous ne sommes pas dans l'attente d'une proposition de règlement.

Durant la commission, il y a eu beaucoup d'échanges et d'idées qui démontrent que chacun a sa vision de ces rentes et estime que cela doit changer.

Ce soir, par cette motion, montrez aux montreusiens que vous voulez que le Conseil souhaite un changement.

Mme Sandra Genier, Municipale

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Effectivement, dans le cadre de la commission qui s'est déroulée en septembre dernier, les débats ont été relativement longs. Je crois qu'il y a un point sur lequel nous étions tous d'accord, c'est qu'il fallait revoir ce règlement sur les rentes.

Nous nous sommes engagés M. le Syndic et moi-même à revenir avec un projet de règlement dans les 2 ans. Nous le ferons, c'est par ailleurs protocolé dans le rapport qui a été établi par Mme Siéro. Motion ou pas, nous ferons notre travail et nous reviendrons vers vous avec un projet de règlement adapté à notre commune. Je remercie M. Luder d'avoir sur ce point retiré le texte du règlement de Lausanne, qui n'était pas très adapté à notre commune.

Dans tous les cas, je vous confirme que comme nous nous y sommes engagés, nous reviendrons dans les 2 ans avec un projet pour notre commune.

M. Jean-Marc Forclaz (PLR)

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Je faisais partie de la commission en question, pour être très bref, je souhaite préciser un point, à l'époque M. Luder présentait un règlement et nous avons considéré que ce n'était pas le rôle d'un conseiller communal de présenter un règlement qui ne convenait pas à la majorité de la commission. Dans ce contexte, M. Luder a lui-même fait la proposition de revenir avec une motion, sur le moment j'étais favorable pour soutenir cette idée, en attendant que la Municipalité confirme ses intentions, ce qui a été fait par M. le Syndic à la dernière séance et qui vient d'être reconfirmé par Mme Genier.

En conséquence, je ne crois pas que M. Luder doit être frustré si sa motion ne passe pas ce soir, car elle ne changera rien.

Pour moi l'essentiel a été dit par la Municipalité et je m'abstiendrai pour ne pas frustrer notre collègue M. Luder, mais cela ne changera rien.

M. le Président demande à M. Luder s'il souhaite toujours le renvoi de sa motion en Municipalité.

M. Tal Luder (UDC)

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

En renvoyant directement la motion à la Municipalité et étant donné que les termes correspondent à ce qu'elle a demandé, il n'y a à mon avis pas lieu de reconvoquer une commission pour dire les mêmes choses que lors de la proposition de règlement.

En acceptant le renvoi de la motion en Municipalité, cette dernière se mettra à l'ouvrage sur ce règlement et reviendra avec une réponse à la motion dans un délai de 2 ans, ainsi nous aurons un PV pour mémoire et un suivi par le Conseil.

VOTE renvoi de la motion à la Municipalité

Le renvoi de la motion à la Municipalité est refusé par 40 NON, 15 OUI et 27 abstentions.

9.2 Motion de Mme Jessica Ruedin intitulée « Des plans de mobilité pour les grandes manifestations montreusiennes »

Mme Jessica Ruedin (Verts)

Monsieur le Président, Mesdames les Conseillères municipales, Messieurs les Conseillers municipaux, Chères et chers collègues,

Je pense que cette intervention ne sera une surprise pour personne et que vous pardonnerez en conséquence le dépôt de cette motion lors de notre dernière séance de l'année, malgré nos traditions.

En effet, le Marché de Noël que la Commune accueille chaque année depuis bien longtemps, bat son plein depuis le 19 novembre dernier. Toutefois, les nuisances liées au trafic, déjà bien présentes lors des précédentes éditions, n'ont pas été résolues, bien au contraire. Les voitures qui engorgent le centre-ville patientent pendant des heures pour rentrer dans les parkings souterrains, bouchent le centre-ville, génèrent bruit et pollution et j'en passe, rendant cette période invivable pour les montreusiennes et montreusiens.

Cette situation n'est pas une fatalité. En 2019, alors que la Fête des Vignerons attirait plus de 40'000 personnes par jour dans une commune voisine, quelque 85% des spectateurs sont venus à la manifestation en transports publics ou en mobilité douce. Les 15% restants se sont stationnés dans des parkings en périphérie, arborant des tarifs dissuasifs et permettant de financer une partie des coûts du plan de mobilité. Résultat, le 1^{er} août 2019, alors que près de 100'000 personnes se sont rendues à cette manifestation, aucun bouchon n'a été constaté à Vevey ou dans les communes périphériques, aucune remontée de file sur l'autoroute, et les rues se sont retrouvées pacifiées au centre-ville.

Cet exemple est parlant, et prouve qu'une grande manifestation peut maîtriser la mobilité de ses visiteurs, pour la satisfaction de toutes et tous. Le public planifie son arrivée et ne patiente pas des heures dans le trafic, les activités des acteurs économiques (livreurs, médecins, services de sécurité, etc.) peuvent continuer leurs activités avec le moins de désagréments possibles et les habitants peuvent rentrer chez eux facilement et profiter de leur ville sans bruit ou pollution liés au trafic. L'organisateur, quant à lui, bénéficie également de la mise en place d'un plan de mobilité, qui lui permet de véhiculer une image positive avec un événement qui est bien organisé, accessible facilement et sans frustration. Bref, en un mot, tout le monde a à gagner d'un plan de mobilité.

Voici quelques pistes, non exhaustives, qui pourraient être mises en place par la Municipalité :

- conditionner les autorisations de grandes manifestation à l'élaboration d'un plan de mobilité ;
- conditionner les subventions communales à l'élaboration d'un plan de mobilité.

Afin de soutenir les organisateurs dans cette démarche, la Commune pourrait par exemple :

- mettre à disposition des organisateurs son terrain situé dans le quartier des Fourches à Villeneuve en tant que parking temporaire périphérique ;

- valoriser le P+R de Chailly en proposant par exemple des billets transports publics et stationnement combinés spéciaux pour les manifestations ;
- interdire le stationnement des véhicules sur la route cantonale, qui bloquent les transports publics ;
- modifier la tarification des parkings souterrains au centre-ville dont elle est propriétaire de manière dissuasive dès la 2^e heure de parcage ;
- renforcer les contrôles de police sur le territoire pour amender les contrevenants (ex. amendes de stationnement) ;
- demander le soutien de la Protection civile pour trier le flux de véhicules à l'entrée de la ville pour laisser entrer uniquement les habitants dans l'hypercentre ;
- mettre en place des accès privilégiés pour la mobilité douce (cheminements piétonniers suffisamment larges, parkings vélos) et pour les transports publics.

Bien sûr, ces propositions ne sont pas exhaustives, mais permettent de montrer la marge de manœuvre et le rôle que peut jouer la Commune en accompagnement des organisateurs de manifestation dans le cadre de l'élaboration d'un plan de mobilité.

Par conséquent, cette motion demande à la Municipalité d'exiger un plan de mobilité pour toutes les grandes manifestations de Montreux.

Je demande le renvoi de cette motion en commission.

Plus de 5 conseillers soutiennent le renvoi de cette motion en commission.

10. DÉVELOPPEMENT DES INTERPELLATIONS ET RÉPONSES DE LA MUNICIPALITÉ

- Réponse à l'interpellation de Mme Géraldine Torchio : « Patinoire du marché de Noël »

Mme Géraldine Torchio (Verts)

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Je vous remercie pour cette réponse partielle à mes questions. Je me permets de remarquer que la consommation en électricité de cette patinoire correspond à peu près à la consommation annuelle pour 7 familles de 4 personnes.

Je profite de l'occasion pour vous demander, si, à tout hasard, Montreux Noël n'aurait pas déposé une demande de subvention au fonds de soutien COVID-19?

Je vous remercie d'avance pour votre réponse et votre attention.

- Réponse à l'interpellation de M. Samuel Roch : « Utilisation des établissements scolaires durant les vacances »

M. Samuel Roch (PLR)

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

La réponse était complète par rapport à mon interpellation, je suis satisfait, je vous remercie.

10.1 Interpellation de M. José Jorge intitulée « Trafic sur l'Avenue des Alpes durant les week-ends de Marché de Noël »

M. José Jorge (SOC)

Monsieur le Président, Mesdames les conseillères, Messieurs les conseillers, Pendant le Marché de Noël, les samedis et dimanches le trafic routier, en particulier, à l'avenue des Alpes jusqu'au Planches, devient un embouteillage dans les deux sens de la circulation dès le matin jusqu'au soir.

Outre les nuisances de toute sorte auxquelles sont exposés les résidents de Montreux, ce qui est aussi problématique est l'impossibilité de tout transport d'urgence devenu impraticable si d'aventure il deviendrait nécessaire.

Face à ce constat, je voudrais poser les questions suivantes :

1. Est-ce que ces embouteillages dus à l'affluence des visiteurs ne pourraient-ils pas être anticipés et évités lors de la mise en œuvre du Marché de Noël ? Si oui, à qui incombe la responsabilité de la résolution de cette problématique ?
2. A l'avenir, pourrait-on aménager des espaces de parking en périphérie de la ville pour les visiteurs du Marché de Noël qui se déplacent en voiture et les faire accéder au centre de la ville par bus-navette ?

Avec mes remerciements anticipés pour la réponse de la Municipalité,

L'interpellation est soutenue par les signatures règlementaires.

M. Florian Chiaradia, Municipal

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, Monsieur l'interpellateur, Notre collègue en charge du dossier étant excusé ce soir et la réponse nécessitant une coordination avec l'ASR, la Municipalité vous répondra par écrit.

La parole n'est plus demandée, la discussion est close.

11. AUTRES OBJETS S'IL Y A LIEU

M. le Président ouvre la discussion.

M. Frédéric Willemin (ML)

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Je déclare mes intérêts, je suis trésorier de l'association de la Vieille ville de Montreux. Du haut de ses foires de village, plusieurs siècles vous contemplent, ces foires sont organisées par des bénévoles qui ne comptent pas leurs heures pour respecter des coutumes ancestrales et pour faire connaître Montreux loin à la ronde.

Malheureusement le résultat financier dépend souvent de la météo et ce sont les cotisations de ces mêmes bénévoles qui couvrent les pertes.

L'apport de la CITS est crucial pour ces associations et par rapport aux 5 millions, le montant qui leur est donné par la CTIS est ridicule.

Ces évènements ne sont pas assez « bling bling », je doute que tous les évènements aient tous le même traitement que les foires historiques et ancestrales. J'aimerais qu'il y ait la possibilité d'avoir une parfaite transparence dans la répartition des fonds. Je vous remercie par avance.

La parole n'est plus demandée, la discussion est close.

M. le Président

Je remercie tous les conseillers ayant pris la parole ce soir de bien vouloir transmettre une version électronique de leurs interventions à notre secrétaire Madame Morier le plus rapidement possible, mais au plus tard dans la semaine qui suit cette séance, conformément à l'article 33 alinéa 3 de notre règlement. Je vous souhaite à toutes et tous de très belles fêtes de fin d'année.

Je vous prie de respecter les consignes suivantes pour la sortie de la salle :

- je prierai les personnes du public de sortir en premier par la porte du fond ;
- la rangée qui se trouve à ma gauche sortira ensuite, suivie de la rangée de droite ;
- je vous remercie par avance d'éviter tout attroupement à la sortie du bâtiment.

Il est 20h46, M. Vincent Haldi, Président, lève la séance.

La prochaine séance aura lieu le mercredi 2 février 2022 à **20h00** salle à définir.

CONSEIL COMMUNAL DE MONTREUX

Le Président

La secrétaire

Vincent Haldi

Céline Morier



ASSOCIATION POUR LA SAUVEGARDE DU SECTEUR « À VERNEX »

Rue de la Gare 41 bis, 1820 Montreux

Au Président et aux Membres
du Conseil communal
de Montreux

Montreux, le 13 décembre 2021

Demande d'un crédit d'investissement du patrimoine administratif de CHF 23'300'000.- TTC au maximum pour le financement de la démolition du bâtiment administratif communal sis rue de la Gare 30 à Montreux et réalisation d'une extension du collège de Montreux-Est, comprenant des salles pour l'enseignement, un APEMS et un restaurant scolaire.

Préavis N° 33/2021 de la Municipalité au Conseil communal

Monsieur le Président, Mesdames les Conseillères et Messieurs les Conseillers communaux,

Quelques jours avant Noël, l'objet mentionné en titre sera à nouveau soumis à votre Commission. Il vous souviendra que les opposants à la salle triple s'étaient déjà adressés à vous par la lettre du 17 juin 2021, lue en ouverture de séance. Après un riche débat, le préavis 16/2021 avait été renvoyé en Municipalité.

Entretemps, les opposants se sont constitués en **Association pour la sauvegarde du secteur «À Vernex»**. Forte de près d'une centaine de membres, elle a recensé différents points problématiques, susceptibles de fonder un recours. Ceci s'applique tant au préavis cité en exergue qu'au projet de salle triple. Nous souhaitons cependant privilégier la voie du dialogue, car nous reconnaissons les besoins de nouvelles infrastructures scolaires à Montreux.

Amorcé à notre demande le 20 août dernier lors d'un premier échange avec une délégation de la Municipalité, ce dialogue aurait dû se poursuivre. Or, le nouveau préavis a été transmis à votre Conseil sans que nous ayons été contactés. C'est d'autant plus regrettable que la rencontre publique prévue par la Municipalité à l'Aula du Collège de Montreux-Est, le 11 janvier 2021, n'a pas eu lieu pour cause de précautions sanitaires. C'eût été l'occasion d'une approche participative. De surcroît, lors de la rencontre du 20 août 2021, le Conseiller municipal en charge de l'urbanisme s'est excusé en cours de réunion, car un autre engagement l'attendait. La délégation municipale nous avait alors explicitement laissé entrevoir une nouvelle rencontre. D'où l'importance que celle-ci ait lieu dès que possible.

Nous ne reviendrons pas ici sur les détails de nos griefs envers ce projet et celui de salle triple. Tous deux sont indéniablement liés. Force nous est cependant de relever que le préavis n° 33/2021 contient très peu de modifications par rapport au n° 16/2021:



ASSOCIATION POUR LA SAUVEGARDE DU SECTEUR « À VERNEX »

Rue de la Gare 41 bis, 1820 Montreux

- **L'utilisation de l'unique jardin public du secteur en guise de préau est maintenue** (parc de l'obélisque). Cette option implique, selon le préavis, la fixation d'un garde-corps sur le mur sud, pour raisons de sécurité. On ne saurait qualifier de «minimal» un aménagement qui dénaturera une esplanade panoramique classée en note 3 (Loi sur la protection de la nature, des monuments et sites).
- **Aucune salle de gymnastique** n'a été prévue dans le soubassement du nouveau bâtiment scolaire; ceci donne à penser que le projet de salle triple reste sur la table, nonobstant la vague d'oppositions qu'il suscite.
- **La passerelle reliant le collège de Montreux-Est à la nouvelle extension demeure.** Cette structure aura un impact esthétique indéniable à proximité d'un édifice classé en note 2, aux portes de la Vieille Ville.

Rappelons que **sept associations** et **deux entreprises ferroviaires** font partie des **11 opposants** à ces projets. En outre, **76 oppositions, soit environ 250 signatures** sont déjà émises contre la salle triple. Il existe manifestement un **mouvement d'opposition citoyenne**, déterminé à aller jusqu'au bout. On ne saurait en faire abstraction. Le préavis n'en fait pourtant aucune mention.

Le processus démocratique ne voudrait-il pas que les opposants soient dûment entendus avant que vous soyez saisis d'un préavis ? Que penser du silence de ce dernier sur la nature des oppositions qui se sont élevées lors de l'enquête publique ?

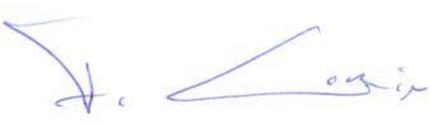
Avec l'avocat spécialisé qui conseille notre association, nous souhaitons rechercher, de concert avec la Municipalité et dans les meilleurs délais, un compromis constructif et mutuellement acceptable, de façon à éviter les retards qu'impliquerait un recours.

C'est pourquoi nous saluerons toute prise en compte par votre Commission des lacunes qui ont entaché le processus démocratique, lacunes qu'il est encore possible de combler. Si votre Commission estimait pouvoir nous entendre, nous lui en saurions vivement gré.

Nous vous remercions de votre attention et vous prions d'agréer, Monsieur le Président, Mesdames les Conseillères et Messieurs les Conseillers communaux, nos salutations distinguées.


Georges Linsig
Président


Eric Hamon
Vice-Président


Francis Cousin
Secrétaire



LETTRE OUVERTE AU CC DE MONTREUX
Séance du 15 décembre 2021

Concerne : contribution de la taxe de de séjour aux foires de Brent et des Planches 2021

Mesdames, Messieurs, chers membres du conseil communal et de la municipalité de Montreux

Le village des Planches vient d'apprendre officiellement que la commission intercommunale de la taxe de séjour de la Riviera et de Villeneuve (CITS) a octroyé aux organisateurs des Foires de Brent et des Planches, la Société villageoise de Brent et environs et L'Association Vieille Ville Montreux une **contribution de CHF 1'000.- chacun** pour l'organisation de leur Foire alors que d'ordinaires cette contribution se montait à CHF 3'000.- pour la Vieille Ville et de CHF 5'000.- pour Brent. (Cette somme avait été réajustée il y a une dizaine d'années depuis que Brent avait dû prendre des samaritains, un service de sécurité et la facture du VMCV pour modification de parcours, soit des frais supplémentaires pour plus de CHF 5'300.-).

Les villages avaient reçu en mars de cette année un courrier les informant que vu la situation sanitaire difficile, la CITC était contrainte de revoir les modes de fonctionnement et de s'adapter rapidement... elle ajoutait que : 1° vu des conventions qui nous lient, (CITC et villages) la CITS nous versera pour l'année 2021, les montants forfaitaires habituels ; (CHF 3'000.- pour la VVM et CHF 4'000.- pour Brent)

2° que le budget de soutien aux manifestations a été réduit et servira essentiellement à assurer le bon fonctionnement des manifestations touristiques....

La question que nous posons ? Les Foires de Brent et des Planches ne sont-elles pas des manifestations touristiques au même titre que le MAG, l'Association A LIVE, le marché de Noël et n'ont-elles pas droit à plus de CHF 1'000.- chacune pour organiser les deux Foires ancestrales de la commune de Montreux ?

Et les villages ne font-ils pas souvent pour les habitants de Montreux ce que Montreux-Tourisme ne fait pas pour eux ?

Etant donné que la foire de cette année s'est déroulée **sans caveaux** et que la météo n'a pas été très clémente, nous allons boucler les comptes de la foire 2021 avec un déficit. La commune serait-elle d'accord de nous accorder une subvention extraordinaire ?

Reconnaissons que les villages reçoivent comme le dit le courrier CITS de mars 2021 des montants forfaitaires habituels (CHF 3'000.- et CHF 4'000.-). Ces montants diffèrent d'un village à l'autre et sont basés sur les analyses des taxes de séjour datant de plusieurs dizaines d'années. Ces contributions ne sont d'ailleurs pas en rapport avec les manifestations organisées par les villages. Depuis plusieurs années les villages demandent à la municipalité de revoir cette procédure, mais rien n'est fait, ni entrepris. Ces répartitions ne sont pas transparentes.

Les Foires de Brent et des Planches sont ancestrales. 1486 pour celle de Brent et 1778 pour les Planches. Comme le mentionne l'article publié dans le livret de fête de la Foire des Planches 2021, Cette Foire a vécu des hauts et des bas. Après la guerre c'est dans les années 1960, puis 1978 lors du 200^{ème} anniversaire que sous la présidence M. Annichini, antiquaire aux Planches que l'association des commerçants des Planches relança la Foire.



Les villages qui sont les animateurs des bourgs de la commune de Montreux, sous la responsabilité d'association ou de société et avec le soutien de bénévoles, organisent plusieurs manifestations telles que la fête du 1^{er} août, des concerts de musique classique ou de jazz, pour certains des dimanches animés, pour d'autres des concours de vaches d'Hérens, pour d'autres encore les décorations de Noël où la fête de St Nicolas.

Mise à part le petit soutien de la taxe de séjour, c'est grâce aux cotisations des habitants que les villages bouclent leur compte. Mais lors des grandes manifestations que sont les Foires, c'est la météo qui décidera du résultat financier et si déficit il y a, ce sont les réserves financières des villages qui comblent les trous. Toute une gymnastique financière est nécessaire alors que l'organisation de la foire a déjà consommé beaucoup d'énergie.

Sans vouloir trop entrer dans le détail, il est essentiel de savoir qu'il devient de plus en plus difficile de trouver des bénévoles et des membres pour former comité et présidence. Sans de meilleures relations et soutiens de la commune, les habitants des villages se décourageront.

Villages et commune doivent définir ensemble un cahier des charges avec mandat et soutien financier ; comme nous pouvons compter aujourd'hui sur le soutien des différents services communaux lors de l'organisation de nos animations, fêtes et Foires.

Nous avons constaté durant les foires 2021, l'importance des contacts sociaux que les gens apprécient grâce à ces manifestations. Il est clair que les temps changent, que les organisations, vieilles de plusieurs dizaines d'années doivent être repensées. La musique par exemple est devenue pour les jeunes un lieu de rencontre primordial, alors que les caves restent des endroits privilégiés pour les adultes.

Si rien n'est fait, nous mettons en péril des structures villageoises qui ont fait leurs preuves. Prochainement Montreux accueillera peut-être le village de Veytaux. Dans l'enquête réalisée sur la future fusion, il est clairement ressorti que la possibilité d'intégrer un futur village de Veytaux au réseau des villages Montreusiens était pour les habitants de Veytaux une chance de garder une certaine autonomie.

Pour conclure, je vous remercie de votre attention et je souhaite que mes propos soient entendus et que l'on puisse rajeunir et mieux définir les relations communes/villages de Montreux pour soutenir ceux qui bénévolement animent la vie sociale de nos villages.

Michel Aubry
Président de la Foire des Planches et de l'association Vieille Ville Montreux.

Montreux le 9.12.2021